Cdiscount · Mobile

TARIFS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

OFFRES PARTICULIERS
AU 04 DÉCEMBRE 2020

+ SÉRIE LIMITÉE AVEC ENGAGEMENT 60 GO
DU 18 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2020

+ SÉRIE LIMITÉE SANS ENGAGEMENT 30 GO
DU 08 AU 16 DÉCEMBRE 2020

+ SÉRIE LIMITÉE SANS ENGAGEMENT 80 GO
DU 11 AU 16 DÉCEMBRE 2020

EN FIN DE DOCUMENT

UNE QUESTION ?

Accédez 24h/24 à toutes les informations de votre compte (factures, consommations...), gérez votre forfait ou accédez aux services d'urgence depuis votre Espace Client sur www.nrjmobile.fr. Retrouvez également toutes les réponses à vos questions dans la rubrique Assistance Mobile depuis votre Espace Client ou directement sur www.assistance-mobile.com

INFOS PRATIQUES

VOL

1) Suspendez votre ligne et commandez une nouvelle carte SIM immédiatement :
- dans votre Espace Client sur www.nrjmobile.fr
- sur l'Assistance mobile.

2) Déposez plainte le plus rapidement possible dans un commissariat ou une gendarmerie en pensant à fournir votre numéro IMEI (souvent indiqué sur l'emballage d'origine de votre mobile ou que vous avez préalablement noté en saisissant le *#06#). Le commissariat ou la gendarmerie transmettra à Cdiscount mobile les données nécessaires au blocage de votre mobile.

3) Si vous êtes couvert par une assurance, n'oubliez pas de faire une déclaration de vol auprès de votre assureur sous 2 jours ouvrés.

PERTE

Dans le cas d'une perte de votre mobile, suspendez votre ligne et commandez une nouvelle carte SIM dans votre Espace Client sur www.nrjmobile.fr ou auprès de l'Assistance mobile. Si vous retrouvez votre téléphone, nous pourrons bien sûr rétablir votre ligne.

SMS

- **Taille d'un SMS :** 160 caractères standards. Dès lors que vous dépassez ce nombre de caractères, le message est envoyé en plusieurs SMS, facturés en fonction de votre offre. Dans le cas où votre SMS contient des caractères spéciaux (^, ¨, €...), la taille peut être réduite à 70 caractères (en fonction de votre mobile). Dès lors que vous dépassez ce nombre de caractères, le message est envoyé en plusieurs SMS facturés en fonction de votre offre.
- **Stop SPAM :** pour ne plus recevoir de SMS de la part d'un éditeur de services, il vous suffit d'envoyer le mot STOP par SMS au numéro expéditeur du message (L'envoi de STOP ne fonctionne que pour les numéros expéditeurs à 5 chiffres commençant par 3, 4, 5, 6, 7 ou 8. Le fait d'avoir répondu STOP par SMS au numéro expéditeur interrompt uniquement les messages commerciaux de la société émettrice du message et non l'ensemble des messages commerciaux. L'envoi du message STOP au numéro expéditeur est gratuit chez Euro-Information Telecom).
- **Contact :** pour obtenir les coordonnées du Service Client de l'expéditeur, il vous suffit d'envoyer le mot CONTACT par SMS au numéro d'expéditeur du message (L'envoi de CONTACT ne fonctionne que pour les numéros expéditeurs à 5 chiffres commençant par 3, 4, 5, 6, 7 ou 8. L'envoi du message CONTACT au numéro expéditeur s'effectue gratuitement chez Euro-Information Telecom).
- **Signal d'un SPAM (gratuit) :** dès la réception d'un SMS non sollicité sur votre mobile, vous pouvez le signaler en quelques secondes en le transférant par SMS au numéro 33700.
- **Plus d'informations sur http://www.33700.fr/**

OÙ ACHETER SA SIM ?

Les cartes SIM sont disponibles sur www.cdiscount.com.

FORFAIT AVEC WEB INCLUS OU DÉBIT AJUSTÉ : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Il s'agit de deux fonctionnements différents.

Web inclus : lorsque le quota du volume Web inclus est atteint, votre connexion Web devient payante en France métropolitaine et est bloquée en Union Européenne et dans les DOM. Les Mo inclus ne sont pas reportables.

Web avec un débit ajusté : au-delà du volume de Web indiqué, la vitesse de connexion est réduite : applications, mails et navigation Web sont possibles mais le streaming est inutilisable. Le jour de renouvellement de votre forfait, le débit initial sera réinitialisé.

HORS FORFAIT

Le hors forfait comprend :
- les communications et les usages qui ne sont pas compris dans votre forfait,
- les communications et les usages que vous effectuez une fois que votre forfait est épuisé.

FORFAIT
CDISCOUNT MOBILE SANS ENGAGEMENT

Nom de l'offre		200 min 200 SMS 200 Mo	200 min SMS illimités 5 Go	Appels / SMS illimités 40 Go
Description de l'offre	En France métropolitaine	**200 min soit 3h20**		**Appels illimités**
		200 SMS ou MMS **Web 4G[1] : 200 Mo** (inclus puis 0,05 €/Mo au-delà)	SMS/MMS illimités **Web 4G[1] : 5 Go** (débit ajusté au-delà)	SMS/MMS illimités **Web 4G[1] : 40 Go** (débit ajusté au-delà)
	En Union Européenne (hors France métropolitaine) et DOM[2] pour les voyageurs occasionnels[3]	-	Appels décomptés du forfait 200 min	Appels illimités
			SMS ou MMS illimités Web 4G[4] : 1 Go (inclus)	SMS ou MMS illimités Web 4G[4] : 5 Go (inclus)
Prix mensuel sans engagement		**2 €**	**9 €**	**15 €**
Usages illimités et Web		· Entre personnes physiques et à usage privé. · 3h max par appel. 129 destinataires différents max/mois en France métropolitaine et 99 destinataires différents max/mois vers et depuis l'UE et DOM. · Hors usages surtaxés.		

LES COMMUNICATIONS DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

· Appels voix vers les N° mobiles ou fixes (y compris box ADSL. Hors N° spéciaux ou N° d'accès Internet) d'un opérateur métropolitain, à la seconde dès la 1re seconde (au-delà : 0,30 €/min).
· SMS/MMS vers les N° mobiles d'un opérateur métropolitain (au-delà 0,10 €/SMS et 0,30 €/MMS).

LES COMMUNICATIONS EN UNION EUROPÉENNE (HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE) ET DOM[2] POUR LES VOYAGEURS OCCASIONNELS[3]

· Détails des destinations pages « International ».
· Appels voix (décomptés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles) et SMS/MMS, vers les N° fixes et mobiles d'un opérateur d'Union Européenne ou DOM (au-delà : détails des tarifs dans les pages « International »).
· Les appels en réception sont inclus (sauf pour le forfait 200 min 200 SMS 200 Mo).
· ATTENTION : les communications depuis la France métropolitaine vers l'UE (hors France métropolitaine) et DOM ne sont pas incluses.

LES APPELS GRATUITS (EN FRANCE MÉTROPOLITAINE)

· Appels vers répondeur.
· N° commençant par 0 800 à 0 805.
· Info conso.
· N° d'urgence : 112 (Urgences), 114 (Relais du 112 pour déficients auditifs), 115 (Samu Social), 119 (Enfance maltraitée), 15 (Samu), 17 (Police), 18 (Pompiers) et 116 000 (Enfants disparus).

LES COMMUNICATIONS HORS FORFAIT

· Appels vers les N° courts et N° spéciaux métropolitains à tarif majoré : communications décomptées du forfait + tarif affiché par le fournisseur du service facturé hors forfait. Appels décomptés à la seconde dès la 1re seconde depuis la France métropolitaine, décomptés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles depuis l'UE/DOM.
· Appels visio : 0,50 €/min en France métropolitaine, décomptés à la seconde après la 1re minute indivisible. Sous réserve que le service soit compatible avec votre offre et celle de votre correspondant.
· SMS métropolitains surtaxés : coût d'envoi d'un SMS national 0,10 € + tarif affiché par le fournisseur du service.
· MMS métropolitains surtaxés : coût d'envoi d'un MMS national 0,30 € + tarif affiché par le fournisseur du service.
· Pour le forfait avec 200 Mo inclus : navigation Web en France métropolitaine au-delà des 200 Mo : décompté par kilo octet sur la base de 0,05 €/Mo.
· Les communications internationales (web, appels...) en émission/réception non comprises dans le forfait (cf tarifs dans les pages « International »).
· Appels vers les numéros de radiomessagerie : 2,20 € maximum/appel.

LES SERVICES INCLUS

· Présentation du numéro.
· Portabilité du N° (sur demande).
· Double appel.
· Alerte conso pour être averti par SMS dès que votre forfait est bientôt épuisé.
· Mode modem.
· Voix sur IP.
· Option de blocage des usages premium : cette option bloque tous les usages internationaux, en itinérance et surtaxés (voix/SMS/MMS). Option désactivable sur demande du client.
· « Option Internationale » : si vous souhaitez communiquer ou utiliser votre internet mobile depuis ou vers une destination qui n'est pas incluse dans votre forfait ou vos options ou recharges (activable sur demande).

ATTENTION : LES APPELS VERS ET DEPUIS L'ÉTRANGER, NE SONT POSSIBLES QU'À L'ISSUE DU 1er MOIS DE SOUSCRIPTION (SAUF EN CAS D'IMPAYÉS).

LES SERVICES OPTIONNELS

· Report de minutes sans limite de date[5] : 1 €/mois.
· Rétablissement du débit Web[6] en France métropolitaine :
  - forfait 200 min SMS illimités 5 Go : 10 €.
  - forfait appels/SMS illimités 40 Go : 20 €.
· Options (cf. page « Options et Recharges »).

AVANCE SUR FACTURE

Voir page « Services et Avance sur facture ».

PRIX CARTE SIM

Prix de la carte SIM disponible sur www.cdiscount.com

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. Réservées aux nouvelles souscriptions, et en migration aux clients Cdiscount mobile. **Sous réserve de mobile compatible et de couverture de réseau.** Détails et disponibilité du réseau 4G sur www.nrjmobile.fr/reseau.html

(1) 4G : débit jusqu'à 100 Mb/s. (2) Hors France métropolitaine. Également inclus Islande, Liechtenstein, Norvège, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les appels/SMS/MMS vers la France métropolitaine. (3) Facturation hors forfait (après alerte du client) des usages en itinérance en UE et DOM si, pendant une durée de 120 jours consécutifs, utilisation du forfait pendant plus de 60 jours uniquement en itinérance dans cette zone (en dehors de la France métropolitaine) et réalisation de plus de la moitié des consommations en itinérance dans cette zone. (4) Lorsque le quota du volume Web inclus est atteint, votre connexion Web est bloquée jusqu'à votre prochaine date de renouvellement mensuel de votre forfait. Vous avez la possibilité de continuer à utiliser votre Internet mobile en activant l'Option Internationale avec Web dans votre Espace Client, rubrique « Forfait et options », à l'issue du 1er mois de souscription (sauf cas d'impayés). Vous serez alors facturé au tarif de 0,0042 €/Mo. (5) Option mensuelle reconductible tacitement par période de 1 mois. Tout mois commencé est dû. Mise en place de l'option à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait. Dans la limite du forfait mensuel et décompté à l'issue du forfait mensuel en cours. (6) Utilisable immédiatement jusqu'à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait. Rétablissement du débit Web pour un volume d'échange de données identique à celui de votre offre en France métropolitaine. Non reportable.

INTERNATIONAL

1. ZONES TARIFAIRES INTERNATIONALES POUR LES FORFAITS CDISCOUNT MOBILE

Zone 1 également appelée Union Européenne et DOM : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (+ Baléares et Canaries), Estonie, Finlande, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Guadeloupe (+ La Désirade, Marie-Galante, Les Saintes), Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon (+ France pour les appels/SMS/MMS depuis la zone 1) **+ Islande, Liechtenstein, Norvège.**

Zone 1 bis : Suisse

Zone 2 : Algérie, Canada, États-Unis, Maroc, Turquie.

Zone 3 : Reste du monde[1].

Zone 3 bis : Tunisie.

2. ZONES TARIFAIRES INCLUSES ET ILLIMITÉES AVEC L'OPTION PROPOSANT DES APPELS ILLIMITÉS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE VERS LES FIXES DE 85 DESTINATIONS INTERNATIONALES.

Europe : Açores, Allemagne, Autriche, Baléares, Belgique, Bulgarie, Canaries, Corfou, Chypre, Crète, Croatie, Cyclades, Danemark, Écosse, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Île de Rhodes, Irlande du Nord, Irlande, Italie, Jersey, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Pays de Galles, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Angleterre, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican, Monaco, Andorre, Île d'Aland, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse.

Saint-Barthélemy, Saint-Martin. DOM : Guadeloupe (+ La Désirade, Marie-Galante, Les Saintes), Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion.

Les Amériques : Alaska, Canada, États-Unis, Hawaï, Porto Rico, Argentine, Brésil, Chili, Costa-Rica, Île de Pâques, Pérou.

Asie Océanie : Australie, Chine, Hong Kong, République de Corée, Île Christmas, Inde, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan.

Israël (sauf Paltel dont les tranches de numéros sont les suivantes : +97-222, ...-242, ...-282 et ...-292), **Maroc** (sauf l'opérateur Wana dont les tranches de numéros sont les suivantes : +212-526, ...-527, ...-533, ...-534, ...-540, ...-546, ...-547, ...-550 et ...-553).

3. TARIFS[1] HORS FORFAIT APPLICABLES AUX FORFAITS CDISCOUNT MOBILE (HORS USAGES SURTAXÉS)

Les communications de la France vers l'étranger

	Vers la zone 1	Vers la zone 1 bis	Vers les zones 2 et 3 bis	Vers la zone 3	Vers réseaux satellitaires
Appels voix	0,228 €/min	0,50 €/min	0,60 €/min	1,50 €/min	3,50 €/min
Appels visio	1,20 €/min		1,80 €/min	2,40 €/min	7 €/min
SMS	0,072 €/ destinataire	0,30 €/destinataire			
MMS	0,90 €/destinataire				

Les communications depuis l'étranger

Appel voix et visio	Vers la zone 1	Vers la zone 1 bis	Vers la zone 2	Vers la zone 3	Vers la zone 3 bis et réseaux satellitaires
Depuis la zone 1	0,0384 €/min* Visio : 0,51 €/min	0,42 €/min*	1,20 €/min	2,20 €/min	4,60 €/min
Depuis la zone 1 bis	0,42 €/min*		1,20 €/min	2,20 €/min	4,60 €/min
Depuis la zone 2	1,20 €/min			2,20 €/min	4,60 €/min
Depuis la zone 3	2,20 €/min				4,60 €/min
Depuis la zone 3 bis et les réseaux satellitaires	4,60 €/min				

- Répondeur / Suivi conso : prix d'un appel depuis la zone d'émission.
- Numéros spéciaux français : prix d'un appel depuis la zone d'émission + surtaxe définie par le fournisseur de service.

Émissions SMS	Vers la zone 1	Vers la zone 1 bis	Vers la zone 2	Vers la zone 3	Vers la zone 3 bis et réseaux satellitaires
Depuis la zone 1	0,012 €/destinataire	0,30 €/destinataire			
Depuis la zone 1 bis	0,13 €/destinataire		0,30 €/destinataire		
Depuis les zones 2 et 3	0,30 €/destinataire				
Depuis la zone 3 bis et les réseaux satellitaires	0,80 €/destinataire				

Émissions MMS	Vers la zone 1	Vers la zone 1 bis	Vers la zone 2	Vers la zone 3	Vers la zone 3 bis et réseaux satellitaires
Depuis la zone 1	0,0042 €/destinataire	0,70 €/destinataire	1,10 €/destinataire		
Depuis la zone 1 bis	0,70 €/destinataire		1,10 €/destinataire		
Depuis les zones 2, 3, 3 bis et les réseaux satellitaires	1,10 €/destinataire				

(1) Dans la limite des zones couvertes par les réseaux des opérateurs étrangers avec lesquels Euro-Information Telecom a un accord d'itinérance. Sous réserve de mobile compatible avec ces réseaux.

INTERNATIONAL

Web	Dans la zone 1	Dans la zone 1 bis	Dans la zone 2	Dans la zone 3	Dans la zone 3 bis et réseaux satellitaires
	0,0042 €/Mo	0,70 €/Mo	15,4 €/Mo		

Réception à l'étranger

	Dans la zone 1	Dans la zone 1 bis	Dans la zone 2	Dans la zone 3	Dans la zone 3 bis et réseaux satellitaires
Appels	gratuit(1)	0,13 €/min**	0,60 €/min	1 €/min	2,20 €/min
SMS	gratuit				
MMS	gratuit	0,70 €/destinataire	0,84 €/destinataire		

Appels voix/visio décomptés à la seconde après la 1re minute indivisible
***Appels voix/visio** décomptés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles
****Appels voix/visio** décomptés à la seconde dès la 1re seconde.

(1) sauf voyageurs non occasionnels : 0,00948 €/min, appels décomptés à la seconde dès la 1re seconde.

OPTIONS ET RECHARGES

Sous réserve de mobile compatible. Disponibles uniquement avec les forfaits indiqués. Hors usages surtaxés. Règles de cumul dans votre Espace Client, rubrique Assistance Mobile.

1. LE RÉTABLISSEMENT DU DÉBIT WEB(1)

Valable en France métropolitaine.

- **Forfait 200 min SMS illimités 5 Go : 10 €.**
- **Forfait appels / SMS illimités 40 Go : 20 €.**

2. LES OPTIONS APPELS VERS L'INTERNATIONAL(2)(3)

- **Appels illimités vers les fixes de 85 destinations : 4 €/mois.**
  > 3h maximum par appel, 99 destinataires différents maximum dans le mois
  > Valable depuis la France métropolitaine
  > Vers les fixes de l'Union Européenne, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, DOM, les Amériques (Alaska, Canada, États-Unis, Hawaï, Porto Rico, Argentine, Brésil, Chili, Costa-Rica, Île de Pâques, Pérou), Asie Océanie (Australie, Chine, Hong Kong, République de Corée, Île Christmas, Inde, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan), Andorre, Île d'Aland, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Israël (sauf l'opérateur Paltel), Maroc (sauf l'opérateur Wana).
- **1h d'appels vers les mobiles/fixes de UE et Suisse : 5 €/mois(*).**
  > Valable depuis la France métropolitaine.
  > Vers les fixes et mobiles de l'Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Guadeloupe (+ La Désirade, Marie-Galante, Les Saintes), Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Canada, États-Unis, Alaska, Hawaï, Porto Rico, Suisse, Andorre, Liechtenstein, Norvège.
- **30 min vers le Maghreb et la Turquie : 7 €/mois(*)**
  ou 60 min vers le Maghreb et la Turquie : 12 €/mois(*)
  > Valables depuis la France métropolitaine.
  > Vers les mobiles et fixes du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Turquie.

3. LES RECHARGES VOYAGE

- **Recharges USA, Canada, Suisse**

-> 60 min d'appels + 60 SMS + 500 Mo de web : 14,99 €(**)
> Valable depuis les États-Unis, Canada et Suisse vers ces mêmes pays et la France métropolitaine (fixes ou mobiles).
> Valable 7 jours à compter de la date d'activation.

-> Appels/SMS illimités + 1 Go de web : 19,99 €(**)
> Valable depuis les Etats- Unis, Canada et Suisse vers ces mêmes pays et la France métropolitaine (fixes ou mobiles).
> Valable 21 jours à compter de la date d'activation.

- **Recharges « Multi-destinations »**
  Liste des pays : Algérie, Arabie Saoudite, Arménie, Australie, Chine, Corée du Sud, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Jordanie, Maroc, Nouvelle-Zélande, Qatar, Russie, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Turquie, Tunisie.

-> 60 min d'appels + 60 SMS : 19,99 €(**)
> Valable depuis les pays présentés ci-dessus vers ces mêmes pays et la France métropolitaine (fixes ou mobiles).
> Valable 30 jours à compter de la date d'activation.

-> 300 Mo de web : 19,99 €(**)
> Valable dans les pays présentés ci-dessus.
> Valable 30 jours à compter de la date d'activation.

4. LES OPTIONS SUISSE(2)(3)

- **30 min d'appels + 50 SMS : 6 €/mois(*)**
  ou 1h d'appels + 100 SMS : 9 €/mois(*)
  ou 3h d'appels + 300 SMS + 300 Mo en Suisse : 20 €/mois(*).
  > Valables depuis la France métropolitaine vers la Suisse (fixes ou mobiles) et/ou depuis la Suisse vers la France et la Suisse (fixes ou mobiles).

5. LES OPTIONS TRANQUILLITÉ(2)

- **Option de Blocage : 1 €/mois** (non disponible sur les forfaits 200 min 200 SMS 200 Mo et 200 min SMS illimités 5 Go). Cette option vous permet de bloquer tous les usages hors forfaits (appels surtaxés, SMS/MMS surtaxés, usages à l'étranger, réception des appels à l'étranger...). **Les communications depuis l'étranger comprises dans votre offre ne sont pas bloquées.**
- **Option de blocage des numéros surtaxés et des achats à l'acte : gratuite.** Cette option vous vous permet de bloquer les appels/SMS surtaxés, les téléchargements Gallery ainsi que les achats à l'acte. Option activable uniquement sur demande auprès du Service client en ligne(***) (incompatible avec l'Option de Blocage).

6. L'OPTION SÉCURITÉ DU MOBILE(2)(3)

- **Option sécurité du mobile par Kaspersky : 3 €/mois. Premier mois offert.** Cette option de sécurité protège vos appareils n'importe où et à n'importe quel moment. Il vous est possible de protéger simultanément deux appareils à choisir parmi vos Smartphones, tablettes, Mac et PC. Cette application vous propose les fonctionnalités suivantes :
  Antivirus - Anti Spam - Anti Vol - Protection Privée - Pare Feu.
  Les fonctionnalités peuvent varier en fonction de l'appareil sur lequel le produit est utilisé. Plus d'information en consultant le Service client en ligne (***)

Liste des compatibilités minimum ci-dessous :

- **Smartphones :**
  - Android : à partir de la version 4.2.
  - iPhone iOS® 9.0 ou version supérieure
- **Tablettes :**
  - Microsoft Windows 8 et 8.1 / Pro (64 bits2), Microsoft Windows 101 Édition Famille / Professionnel / Entreprise2.
  - Android : à partir de la version 4.2.
  - iPad iOS® 9.0 ou version supérieure.
- **Ordinateurs :**
  - Microsoft à partir de Windows 7, Windows 8 et 8.1 / Professionnel / Entreprise / mise à jour 8.1 ; Windows 101 Édition Famille / Professionnel / Entreprise2
  - MacOs 10.12 - 10.14.

(1) Utilisable immédiatement jusqu'à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait. Rétablissement du débit Web pour un volume d'échange de données identique à celui proposé dans votre offre en France métropolitaine. Non reportable. (2) Option mensuelle à souscription immédiate, reconductible tacitement par période de 1 mois. Tout mois commencé est dû. (3) Modification de l'option en cours de mois applicable à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait. (*) Décompte des appels à la seconde dès la première seconde. Au-delà des minutes, des SMS et de l'enveloppe web inclus dans l'option : voir les règles de décompte dans la rubrique « International ». (**) Décompte des appels à la seconde dès les 30 premières secondes indivisibles. Au-delà des minutes, des SMS et de l'enveloppe web inclus dans l'option : voir les règles de décompte dans la rubrique « International ». (***) Service client en ligne : forum accessible dans la rubrique Assistance Mobile de votre Espace Client ou directement sur www.assistance-mobile.com.

SERVICES MULTIMÉDIA

La connexion Web (« coût de transport ») est incluse ou facturée en fonction de l'offre dont vous bénéficiez (tarifs sur les pages des offres).
Poids moyen d'un jeu 3D / HD = 500 ko à 300 Mo.

TÉLÉCHARGEMENT :
- **Jeux :** de 1,50 € à 9,99 € + coût de transport.
- **Jeux HD :** 1,50 € à 9,99 € + coût de transport.

SERVICES VOCAUX :
- **Sonneries au 766 :** 1,35 €/appel + 0,34 €/min + tarif appel normal.
- **Répondeur au 737 :** 1,34 €/appel + tarif appel normal.
- **Horoscope au 467 :** 0,34 €/min + tarif appel normal.

La plupart des services multimédia nécessite une connexion web. Pour éviter des coûts éventuels il vous est conseillé d'avoir un forfait adapté.

Les autres services multimédia non cités ci-dessus sont des services fournis par des Éditeurs de Services sous leur propre responsabilité. En cas de contestation, l'abonné doit contacter ces Éditeurs de Services.

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

- **Changement de numéro d'appel (sur demande via l'Assistance Mobile uniquement) :** 10 €/acte.
- **Remplacement de carte SIM :**
  À partir de votre Espace Client : GRATUIT la première fois, puis 10 €.
- **Déblocage de carte SIM :**
  - À partir de votre Espace Client : GRATUIT.
  - À partir du Serveur Vocal interactif (composez le 09 69 360 200 puis tapez « 2 ») : GRATUIT.
- **Suspension de ligne en cas de vol ou perte :** GRATUIT.
  - à partir de votre Espace Client.
  - à partir du Serveur Vocal Interactif 09 69 320 200.
- **Modification de la date de prélèvement :** sur demande auprès de l'Assistance Mobile : 5 €/modification.
- **Remise en service de la ligne en cas de suspension pour impayé :** 10 €/acte.
- **Renvoi d'Appel :** le renvoi d'appel est pris en compte comme un appel émis depuis votre téléphone mobile. En fonction de votre offre et de votre consommation, il est soit inclus, décompté ou facturé.
- **Dépôt de garantie :** 500 €.

AVANCE SUR FACTURE

(ART. 8 CGS)

	Seuils avance sur facture (en cours de contrat si surconsommation)		
	Pendant les 3 premiers mois	Après 3 mois d'ancienneté	Après incident de paiement
200 min 200 SMS 200 Mo	15 €		15 €
200 min SMS illimités 5 Go	20 €	Moyenne des 3 dernières factures X 1,5	15 €
Appels / SMS illimités 40 Go	30 €		30 €

LES FICHES D'INFORMATIONS STANDARDISÉES (FIS) ont pour objet de décrire les principales caractéristiques des offres. En cas de contradiction entre les FIS et les conditions tarifaires, ces dernières prévalent.

FORFAIT CDISCOUNT MOBILE SANS ENGAGEMENT (AU 13/12/2019)

Forfait de communications voix non surtaxées avec 200 minutes 200 SMS ou MMS en France métropolitaine, ou avec 200 minutes SMS/MMS illimités en France métropolitaine et en Union Européenne et DOM, ou appels/SMS/MMS illimités en France métropolitaine et en Union Européenne et DOM, et en fonction du palier, 200 Mo de web inclus ou 5 Go ou 40 Go de web débit réduit au-delà en France métropolitaine (et de 200 Mo à 5 Go de web inclus en Union Européenne et DOM). Le forfait Cdiscount mobile sans engagement est disponible avec l'ensemble des couvertures réseaux de Euro-Information Telecom : GSM/GPRS/3G/3G+/H+/4G. Le client doit disposer d'un terminal compatible 3G/3G+/H+/4G et se trouver sous zone de couverture 3G/3G+/H+/4G pour profiter du service de visiophonie.

NOM DE L'OFFRE		200 min 200 SMS 200 Mo	200 min SMS illimités 5 Go	Appel/SMS illimités 40 Go
TEMPS DE COMMUNICATION		200 min en France métropolitaine	200 min en France métropolitaine, UE et DOM	Appels illimités en France métropolitaine, UE et DOM
PRIX MENSUEL DE L'OFFRE		2 €	9 €	15 €
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	Appels	0,30 €/min		Non applicable
	SMS	0,10 €/SMS	Non applicable	
	MMS	0,30 €/MMS		
	Web	0,05 €/Mo		
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT EN UNION EUROPÉENNE ET DOM	Appels	0,0384 €/min		
	SMS	0,012 €/destinataire		
	MMS	0,0042 €/destinataire		
	Web	0,0042 €/Mo		
DURÉE MINIMALE D'ENGAGEMENT		Sans engagement		

DESCRIPTION DE L'OFFRE

USAGES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

· **Forfait de communications voix 200 minutes ou appels illimités** (hors numéros courts et spéciaux) pour des appels vers fixes et mobiles en France métropolitaine (y compris box ADSL).
· **200 SMS ou MMS, ou SMS/MMS illimités,** métropolitains non surtaxés, entre personnes physiques et à usage privé, vers tous les opérateurs.
· **Web en très haut débit 4G** en France métropolitaine :
- Paliers avec 200 Mo : 200 Mo. Inclus puis payant au-delà.
- Paliers avec 5 Go : 5 Go. Débit ajusté au-delà.
- Paliers avec 40 Go : 40 Go. Débit ajusté au-delà.

USAGES EN UNION EUROPÉENNE (HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE) ET DOM POUR LES VOYAGEURS OCCASIONNELS

• **Appels vers fixes et mobiles en UE et DOM :**
- Palier 200 min SMS illimités 5 Go : décomptés du forfait 200 min.
- Palier Appel/SMS illimités 40 Go : illimités.

• **SMS/MMS :**
- Palier 200 min SMS illimités 5 Go : illimités.
- Palier Appel/SMS illimités 40 Go : illimités.

· **Web 4G :**
- Palier 200 min SMS illimités 5 Go : 1 Go inclus.
- Palier Appel/SMS illimités 40 Go : 5 Go inclus.

PRIX CARTE SIM

Prix de la carte SIM disponible sur www.cdiscount.com

DESCRIPTION DES SERVICES ANNEXES INCLUS	· Accès gratuit à la messagerie vocale, en France métropolitaine. · Présentation du numéro. · Double appel. · Alerte conso;
DÉCOMPTE DES COMMUNICATIONS INCLUSES	· Voix en France métropolitaine : à la seconde dès la première seconde (pour les paliers 200 minutes), et illimitée (pour le palier appels illimités). · Voix en UE et DOM : à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles (pour le palier 200 min SMS illimités 5 Go), et illimitée (pour le palier appels illimités). · Web : au ko. · SMS/MMS : illimités (pour les paliers 200 min SMS illimités 5 Go et appels/SMS illimités).
CARACTÉRISTIQUE DE L'INTERNET MOBILE	• **Web 4G :** débit descendant maximum théorique : jusqu'à 100 Mb/s. Débit ascendant maximum théorique : jusqu'à 50 Mb/s. · En France métropolitaine, débit réduit à 64 kb/s au-delà de 5 Go ou 40 Go permettant navigation et mails. · Hors usages surtaxés.
FRAIS ADDITIONNELS	· Aucuns frais additionnels d'activation ou de résiliation.
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES : ÉQUIPEMENTS	· Réseaux GSM/GPRS/3G/3G+/H+/4G sous réserve de détenir un mobile compatible avec la technologie du réseau que le client souhaite utiliser.
SERVICE CLIENT	· Service client en ligne : un forum accessible dans la rubrique **Assistance Mobile** de votre Espace Client, ou directement sur www.assistance-mobile.com. · Pas d'avis de réception de la réclamation écrite.

INFORMATIONS DISPONIBLES EN LIGNE

Informations	Espace Client Web	Application Smartphone
Possibilité de réaliser des actes d'urgence	√	-
Analyse de la consommation des derniers mois	√	√
Historique des contacts vers le service client	-	-
Possibilité de gestion multi-compte	√	-
Accès au suivi des réclamations	-	-

INTERRUPTION DES SERVICES	· En cas d'interruption totale et sans condition de délai de rétablissement : dédommagement sur demande conformément aux Conditions Générales de Service.

KIT MAINS LIBRES RECOMMANDÉ

Cdiscount Mobile est un service de l'operateur Euro-Information Telecom.
SAS au capital de 175 715 euros. RCS Paris 421 713 892 - 12, rue Gaillon - 75107 Paris Cedex 02. 09/2019

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE EURO-INFORMATION TELECOM

APPLICABLES À COMPTER DU 04/12/2020

1. OBJET

Les présentes conditions générales de service (ci-après les «CGS») ont pour objet de définir les conditions d'abonnement (forfaits et forfaits bloqués rechargeables) et les conditions d'utilisation (offre prépayée) aux services de radiotéléphonie publique numérique (ci-après les «Services») proposés par la société Euro-Information Telecom, SAS au capital de 175.715 euros - RCS PARIS 421 713 892 - 12, rue Gaillon 75002 PARIS (ci-après «l'Opérateur») sous ses différentes marques.
Les Services sont, selon les offres, délivrés en utilisant pour les départs d'appel les réseaux SFR, Orange ou Bouygues telecom (ci-après le «Réseau»). Les relations entre l'Opérateur et le Client sont régies par les présentes CGS, le formulaire d'abonnement («les Conditions Particulières»), les conditions tarifaires (ci-après «la Brochure Tarifs»), remis au moment de la souscription des Services.
Le Client peut prendre connaissance de ces documents avant la souscription des Services sur les sites internet de l'Opérateur et dans les Brochures Tarifs disponibles auprès des distributeurs des Services.

2. DESCRIPTION DES SERVICES

2.1 Les Services souscrits par le Client à titre principal lui permettent notamment de recevoir et d'émettre des appels téléphoniques, d'émettre des SMS et des MMS, de surfer sur le Web sauf Service spécifique ne proposant que certains usages. Les Services souscrits par le Client sont à usage strictement personnel. Pour un usage professionnel, le Client doit souscrire une offre spécifique réservée aux professionnels.

2.2 Dans le cadre des forfaits bloqués rechargeables, le Client dispose chaque mois d'un crédit de communication. Lorsque celui-ci est épuisé, le Client peut seulement continuer à recevoir des appels et des SMS en France Métropolitaine. Le Client peut recharger son forfait grâce aux recharges définies dans la Brochure Tarifs.

2.3 Dans le cadre de la Carte prépayée, le Client dispose d'une offre sans engagement qui lui permet l'émission d'appels, sous réserve du prépaiement complet.

Le Client peut créditer sa Carte prépayée à tout moment pendant sa durée de validité. Lorsque le crédit est épuisé, le Client peut continuer à recevoir des appels et des SMS en France métropolitaine. Le Client dispose, à compter de son premier appel ou de son dernier rechargement (la plus récente de ces deux dates), des délais définis dans la Brochure Tarifs pour consommer son crédit de communication selon la formule tarifaire choisie.

Aux termes de ces délais, si le Client n'a effectué aucun rechargement, il perdra irrévocablement l'éventuel crédit de communication restant et ne pourra plus émettre d'appels (sauf vers les numéros d'urgence).

À défaut d'activation de la ligne dans un délai de 6 mois à compter de la date d'achat de la Carte prépayée ou à défaut de rechargement dans un délai de 3 mois après la durée de validité du crédit, la ligne sera automatiquement résiliée entrainant la perte du numéro de téléphone.

Le Réseau est accessible en France Métropolitaine dans la limite des zones de couverture. Le Client peut accéder à l'étranger au réseau des Opérateurs Tiers avec lesquels l'Opérateur a négocié des partenariats.

Le Client peut émettre et recevoir des communications à partir de n'importe quel téléphone mobile agréé conçu pour recevoir la carte SIM et compatible avec les Services.

3. RÉSEAU / TERMINAUX

Le Réseau est accessible en France Métropolitaine dans la limite des zones de couverture. Le Client peut accéder à l'étranger au réseau des Opérateurs Tiers avec lesquels l'Opérateur a négocié des partenariats.
Le Client peut émettre et recevoir des communications à partir de n'importe quel téléphone mobile agréé conçu pour recevoir la carte SIM et compatible avec les Services.

4. SOUSCRIPTION DES SERVICES

4.1 Toute personne physique majeure peut souscrire un Service de l'Opérateur, sous réserve que les Services ne soient pas réservés à des typologies particulières de clients telles que définies dans la Brochure des Tarifs.
4.2 Modes de souscription :
i) souscription auprès d'un distributeur ou en Caisses* et Agences Crédit Mutuel - CIC.
Les offres Crédit Mutuel Mobile se souscrivent auprès des Caisses* de Crédit Mutuel proposant le Service de téléphonie mobile, et les offres CIC Mobile auprès des Agences CIC proposant le Service de téléphonie mobile. Renseignement peut être pris auprès des chargés de clientèle en Caisses* ou Agences sur les offres Crédit Mutuel Mobile ou CIC Mobile pouvant être souscrites auprès de celles-ci.
Pour souscrire les Services de l'Opérateur, le Client doit remettre au distributeur les documents suivants :
- une copie de sa pièce d'identité valide,
- un relevé d'identité international bancaire (IBAN) à son nom,
- un chèque annulé à son nom du même compte bancaire que l'IBAN (paiement par chèque).

En cas de non-concordance entre l'adresse figurant sur la pièce d'identité, sur l'IBAN et/ou celle figurant sur le formulaire d'abonnement, le distributeur pourra demander au Client de lui fournir un justificatif de domicile en France métropolitaine de moins de trois mois. La fourniture d'un justificatif de domicile en France métropolitaine permet au Client de bénéficier des services d'itinérance dans les conditions réglementées pour ses déplacements occasionnels.
ii) souscription à distance
Pour souscrire les Services de l'Opérateur par Internet ou par télévente, le Client doit remplir toutes les étapes indiquées sur le site ou qui lui seront indiquées par le téléconseiller jusqu'à la confirmation de sa commande, conformément aux Conditions Générales de Vente à Distance de l'Opérateur.
Afin de valider sa souscription, le Client doit adresser à l'Opérateur :
- une copie de sa pièce d'identité valide,
- un IBAN à son nom,
- un justificatif de domicile en France métropolitaine de moins de trois mois,
- un chèque annulé à son nom du même compte bancaire que l'IBAN (paiement par chèque).

En cas de non-concordance entre l'adresse figurant sur la pièce d'identité, sur l'IBAN et/ou celle figurant sur le formulaire d'abonnement, le distributeur pourra demander au Client de lui fournir un justificatif de domicile en France métropolitaine de moins de trois mois. La fourniture d'un justificatif de domicile en France métropolitaine permet au Client de bénéficier des services d'itinérance dans les conditions réglementées pour ses déplacements occasionnels.
Les documents, énumérés ci-dessus, s'ils n'ont pas été communiqués au moment de la souscription, doivent être adressés à l'Opérateur par courrier à l'adresse suivante : Service Souscription - 53098 Laval Cedex 9, au plus tard huit (8) jours après la date de souscription aux Services. En cas de difficultés concernant la fourniture des pièces justificatives lors de la souscription des Services de l'Opérateur, le Client peut contacter son Service Clients.
4.3 Pour toute souscription à distance des Services et en cas de souscription en Caisses* et Agences Crédit Mutuel - CIC, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour se rétracter sans avoir à motiver sa décision, ni à supporter de coûts de rétractation à l'exception des coûts directs de renvoi de la carte SIM. L'Opérateur n'impose cependant pas au Client le retour de sa carte SIM. Pour formaliser sa demande, le Client peut contacter son Service Client, renvoyer le formulaire de rétractation joint à son contrat d'abonnement ou porter sa ligne vers un autre opérateur mobile.
Ce délai rétractation de 14 jours part :
- en cas de souscription : à compter de la réception de la carte SIM par le Client,
- en cas de migration d'offre : à compter de l'acceptation du changement d'offre par le Client.

En cas de rétractation dans les délais ci-dessus, l'Opérateur rembourse le Client dans un délai maximum de quatorze (14) jours de la totalité des sommes versées le cas échéant par le Client relatives au Service souscrit. En cas de souhait d'utilisation de sa ligne avant la fin du délai de rétractation, le Client est redevable du montant du Service calculé prorata temporis entre la date de mise en service de la ligne jusqu'à la date de demande de rétractation ou la date de portabilité sortante de la ligne.
Les conditions et modalités de rétraction liées à l'achat d'un téléphone mobile, vendu par l'Opérateur, sont définies dans les Conditions Générales de Vente à Distance.
4.4 Souscription offres dédiées
Le Client s'engage à fournir, au jour de la souscription et dans les deux mois précédant chaque date anniversaire de souscription tout justificatif permettant de prouver que celui-ci peut bénéficier de l'offre dédiée.
4.5 Coordonnées
Le Client s'engage à informer l'Opérateur de tout changement de ses coordonnées dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrés à compter dudit changement.

5. OUVERTURE DE L'ACCÈS AUX SERVICES

5.1 L'Opérateur s'engage à attribuer un numéro d'appel et à ouvrir l'accès aux Services (ci-après la « Mise en Service »), au plus tard (i) dans les trois (3) jours ouvrés à compter de la date de souscription, en cas de souscription auprès d'un Distributeur en point de vente physique** avec délivrance concomitante d'une carte SIM, (ii) dans les trois (3) jours ouvrés, en cas de vente à distance, lorsque le Client souhaite utiliser les Services avant la fin du délai de rétractation, (iii) dans les quinze (15) jours ouvrés, en cas de vente à distance, lorsque le Client ne souhaite pas utiliser les Services avant la fin du délai de rétractation, ou (iv) à compter de la date de portabilité souhaitée par le Client lorsque cette date est postérieure aux dates indiquées ci-dessus.

5.2 Par dérogation à ce qui précède, en cas d'absence de remise de la totalité des documents visés à l'article 4 par le Client, la Mise en Service ne se fera dans les délais précités qu'à compter de la date de réception par l'Opérateur du dernier document requis.

5.3 En cas de demande de dépôt de garantie, le délai de Mise en Service

*Excepté pour Crédit Mutuel Nord Europe où les ventes et la gestion sont opérées exclusivement à distance (site web ou plateau téléphonique).

est porté à vingt (20) jours à compter de la réception de celuici, sous réserve du respect des dispositions ci-dessus.

5.4 En cas de dépassement des délais de Mise en Service du fait de l'Opérateur, le Client peut demander, par courrier, une indemnité, sous la forme d'avoir, calculé au prorata temporis sur la base du coût mensuel du Service et/ou du ou des service(s) optionnel(s) souscrit(s) lors de l'activation de la ligne et non fourni(s).

5.5 Si, à l'issue d'un délai de deux (2) semaines, les parties n'ont pas trouvé de solution de nature à remédier à cet échec, ou si cette solution devait entraîner une facturation supplémentaire à la charge du Client, ce dernier peut demander, par courrier, la résiliation sans frais du contrat.

5.6 Le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de Mise en service de sa ligne pour signaler au Service Client son impossibilité d'accéder au Réseau. Dans l'hypothèse où la vérification de couverture du Réseau ferait apparaitre que le Client se situe dans une zone non couverte par le Réseau, le Client peut demander par courrier la résiliation du contrat sans frais.

5.7. Dans les cas 5.5 et 5.6, dans l'hypothèse où le Client a souscrit un Pack de l'Opérateur (téléphone mobile + carte SIM), celuici s'engage à renvoyer le téléphone mobile en parfait état à l'Opérateur dans son emballage d'origine à l'adresse qui lui aura été communiquée par le Service Client. L'Opérateur s'engage dans ce cas à lui rembourser le prix d'acquisition du téléphone mobile. À défaut, l'Opérateur sera en droit de facturer au Client le prix du mobile hors abonnement, déduction faite de sommes déjà versées par le Client lors de l'acquisition du téléphone mobile.

6. PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT

Le contrat prend effet à la date de Mise en Service de la ligne.
Le contrat est conclu pour une durée indéterminée avec ou sans période initiale minimale d'engagement, selon les Services souscrits par le Client.

7. DÉPÔT DE GARANTIE

L'Opérateur peut demander au Client, lors de la souscription du contrat, en cas de (i) chèque déclaré irrégulier suite au contrôle effectué, (ii) inscription du Client au fichier Prévented ou (iii) lorsque le nombre total de contrats d'abonnement souscrits par le Client est supérieur à deux, un dépôt de garantie encaissé au jour de sa remise, non productif d'intérêts, dont le montant figure dans la Brochure Tarifs.
Dans l'hypothèse où, en cours de contrat, le fait générateur ayant donné lieu à la demande du dépôt de garantie disparait, l'Opérateur restituera au Client sur demande écrite de ce dernier le dépôt de garantie dans un délai de 10 (dix) jours à compter de la réception de sa demande.
À l'expiration du contrat, le dépôt de garantie est restitué au Client (par chèque ou par virement) dans un délai maximum de 10 (dix) jours à compter du jour où le Client a éteint l'intégralité de sa dette envers l'Opérateur.

8. AVANCE SUR FACTURE

8.1 À la souscription
Afin de limiter les risques de fraude, l'Opérateur peut demander au Client, au moment de la souscription des Services, une avance sur facture dont le montant est indiqué dans la Brochure Tarifs. En cas de refus du Client, la souscription sera annulée et les sommes éventuellement facturées lui seront restituées.
L'avance sur facture est portée au crédit du Client dès son versement. Elle vient en déduction des sommes dues par le Client à compter de sa seconde facture, sous réserve que la première facture ait été effectivement payée par le Client.
8.2 En cours d'exécution du contrat
Afin de limiter les dépassements de forfait trop importants susceptibles d'occasionner des chocs de facturation, l'Opérateur peut demander au Client, en cours d'exécution du contrat, une avance sur facture, non productive d'intérêts, lorsque le montant des communications hors et/ou au-delà du forfait dépasse un certain seuil de consommations :
- pour les nouveaux clients et jusqu'à l'émission de la 3ème facture, ce seuil est défini dans la Brochure Tarifs,
- après l'émission de la 3ème facture, ce seuil correspond à 1,5 fois le montant moyen des 3 dernières factures,
- en cas d'incident de paiement, ce seuil est ramené, pendant une durée de 6 mois, au seuil défini dans la Brochure Tarifs.

Le Client est informé de l'approche de ce seuil à plusieurs reprises (sms et emails) ainsi que de la mise en restriction prochaine de sa ligne (blocage usages sortants).
Le montant de l'avance sur facture qui sera demandé au Client est égal à la surconsommation dont celui-ci est redevable au moment de l'établissement de la demande d'avance par l'Opérateur. Il est porté au crédit du Client dès son versement. Il vient en déduction des sommes dues et à venir par le Client jusqu'à épuisement.

9. TARIFS / MODIFICATION DES SERVICES

9.1 Les tarifs des Services principaux, des Services complémentaires et des Services optionnels ainsi que leurs modalités d'application sont définis dans la Brochure Tarifs.
9.2 En cas de souscription/modification des Services effectuée à distance, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours, à compter de son acceptation pour se rétracter.

10. FACTURATION

10.1 Les factures sont établies suivant une périodicité mensuelle et sont payables comptant en euros TTC, dans le délai maximum porté sur la facture. Elles comprennent (i) les redevances mensuelles d'abonnement, perçues d'avance pour la période de facturation suivante, (ii) le montant des communications passées au-delà ou hors forfait, au cours de la période de facturation échue, (iii) le montant des Services Complémentaires et des Services Optionnels, (iv) les autres frais dus en vertu du présent contrat dont les montants figurent dans la Brochure Tarifs, (v) le montant des sommes dues aux éditeurs de contenus au titre de la consultation ou de l'utilisation de leurs services.
10.2 Sauf cas de contestation de facture, l'Opérateur pourra en cas de non règlement de factures, suspendre la ligne du Client, puis après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet, résilier le contrat d'abonnement. La résiliation des Services entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le Client à l'Opérateur, et notamment des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement.
10.3 L'Opérateur tient à la disposition du Client tout élément justificatif de la facture, selon l'état des techniques existantes. Le décompte des éléments de facturation établi par l'Opérateur et servant de base à la facture est opposable au Client en tant qu'élément de preuve. Aucune réclamation du Client en restitution du prix des Services facturés par l'Opérateur n'est recevable au-delà d'un délai d'un (1) an à compter du jour du paiement.
10.4 Le Client peut demander à un tiers (personne physique ou morale) de payer, à sa place, les factures correspondant mais reste tenu de son obligation de paiement envers l'Opérateur en cas de défaillance de ce tiers.
10.5 En cas de règlement de factures par prélèvement sur compte bancaire, le Client est informé au moins 10 jours avant la date d'échéance de celui-ci. Ce délai pourra être raccourci si le Client demande à anticiper la date d'échéance du prélèvement.

11. OBLIGATIONS DU CLIENT

11.1 Utilisation de la carte SIM
L'Opérateur remet au Client une carte SIM à laquelle est associé un numéro d'appel attribué par l'Opérateur (hors cas de portabilité) qui lui permet d'accéder à l'ensemble des Services proposés par l'Opérateur.
En cas de perte ou vol de la carte SIM, le Client doit en informer immédiatement son Service Client afin que la ligne soit suspendue. Sauf conditions particulières liées à son offre, jusqu'à la prise en compte de la suspension par l'Opérateur, le Client restera redevable de toutes les communications passées à partir de sa carte SIM.
Le Client doit confirmer le vol ou la perte de sa carte SIM par courrier au Service Client accompagnée, en cas de vol, d'une copie du dépôt de la plainte déposée auprès du commissariat ou des autorités compétentes.
Durant la suspension de la ligne, le contrat reste en vigueur et le Client reste tenu au paiement des redevances d'abonnement et autres sommes dues à l'Opérateur. Sur demande, le Client recevra une nouvelle carte SIM ; le Client faisant son affaire de se procurer un nouveau téléphone mobile lui permettant d'utiliser sa nouvelle carte SIM.
11.2 Utilisation des Services
Les Services étant proposés exclusivement entre personnes physiques, le Client s'interdit l'utilisation à titre gratuit ou onéreux des Services en tant que passerelle de réacheminement de communications ou de mise en relation (notamment numéros d'appel commençant par 01,02,03,04,05 ou 09 inclus)

12. ASSURANCE

Dans le cadre de certaines offres, le Client peut bénéficier d'une assurance contre l'utilisation frauduleuse de sa ligne et/ou d'une assurance contre le vol de son téléphone mobile.
Les conditions précises de ces assurances ainsi que les exclusions de garanties et les modalités de déclaration de sinistre sont définies dans la Notice d'Information Assurance.

13. CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX OFFRES VOIX ET /OU SMS ET/OU DATA ILLIMITÉS

L'Opérateur peut proposer au Client au travers des Services des appels voix et /ou des SMS et/ou de la data en illimité. Ces appels voix et/ou SMS et/ou data sont, sauf mention contraire dans l'offre concernée, proposés exclusivement depuis et vers la France Métropolitaine.
Afin de lutter contre la fraude et le détournement d'offres, ces offres ne sont autorisées que dans la limite d'un certain nombre de correspondants et/ou d'un certain nombre d'heures par appel, par période de facturation, précisés clairement dans les Brochures Tarifs sous les offres correspondantes.

L'Opérateur se réserve le droit de suspendre puis de résilier l'offre en cas d'utilisation des Services à des fins autres que personnelles (à des fins lucratives) et/ou de cession totale ou partielle des Services.
L'Opérateur se réserve le droit de prendre des mesures de gestion de trafic sur la data. Celles-ci désignent les mesures mises en œuvre par l'Opérateur pour permettre l'accès de tout Client à son réseau data. Sur le réseau mobile, ces mesures sont mises en œuvre en cas de congestion de certains éléments du réseau, sur les éléments concernés. Durant la période de congestion, elles peuvent par exemple augmenter temporairement la durée de téléchargement d'une page internet. Par ailleurs, pour les Services de routeur (Box 4G) sur le réseau 4G et en cas de saturation de la cellule (antennes) dont le Client dépend, le débit sera réduit à 64Kb/s jusqu'à la fin de la période de facturation au-delà d'un volume de données de 200 Go/mois.

14. CONDITIONS SPÉCIFIQUES À L'ITINÉRANCE EN UE, DOM ET SUISSE, ANDORRE, USA, CANADA LE CAS ÉCHÉANT

14.1 L'Opérateur se réserve le droit d'appliquer une surcharge sur les communications effectuées en itinérance en cas d'absence de fourniture de justificatif de domicile en France métropolitaine.
14.2 Le Client sera facturé (après avoir été alerté) des usages en itinérance en UE, DOM et, pour les forfaits concernés, en Suisse, Andorre, USA et Canada, si, pendant une durée de 120 jours consécutifs, il utilise son forfait pendant plus de 60 jours uniquement en itinérance dans cette zone (en dehors de la France métropolitaine) et qu'il réalise plus de la moitié des consommations en itinérance dans cette zone.

15. PORTABILITÉ DES NUMÉROS

Le Client mandate l'Opérateur afin de conserver son numéro mobile existant. La Portabilité emporte résiliation en son nom du contrat le liant à son ancien opérateur au jour de la portabilité. La portabilité ne pourra être effectuée en cas d'incapacité du demandeur, demande de portabilité incomplète ou contenant des informations erronées, numéro inactif le jour de la demande de portage ou faisant déjà l'objet d'une demande de résiliation ou de portabilité. Lorsque la portabilité entrante du Client est refusée par son ancien opérateur, l'Opérateur affecte un nouveau numéro au Client. Le numéro du Client sera porté dans un délai d'un (1) jour ouvrable, sous réserve que l'accès ait été rendu disponible par l'opérateur sortant (2 jours minimum après la prise en compte de la demande de portabilité du Client), sauf demande expresse du Client d'un délai supplémentaire dans la limite de cinquante-neuf (59) jours.

16. SUSPENSION DU SERVICE

L'accès aux Services peut être suspendu de plein droit par l'Opérateur, après en avoir informé par tout moyen le Client :
- en cas d'absence des pièces justificatives valides exigées du Client lors de la souscription des Services dans l'hypothèse où la ligne aurait déjà été mise en service,
- en cas de fraude ou tentative de fraude de la part du Client,
- en cas d'utilisation par le Client d'un terminal mobile déclaré volé,
- dans l'attente du Dépôt de garantie ou de l'Avance sur facturation ou en cas de non- paiement de ceux-ci, ou encore en cas de non-paiement d'une facture à la date limite de paiement figurant sur la facture, et après relance restée sans effet.
- en cas de violation des dispositions légales, notamment en matière d'ordre public et de bonnes mœurs,
- en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de cassation.

La suspension des Services n'entraîne pas l'arrêt de la facturation, sauf suspension des Services pour cas de force majeure.

17. MODIFICATIONS DES CONDITIONS CONTRACTUELLES

Conformément aux termes de l'article L224-33 du Code de la consommation, l'Opérateur s'engage à informer le Client par écrit de tout projet de modification des conditions contractuelles, au moins un (1) mois avant son entrée en vigueur. Le Client peut résilier le contrat à tout moment et avant la fin de la période minimale d'engagement, sans indemnités, par courrier, en cas d'augmentation des tarifs des Services principaux et/ou complémentaires, et/ou toute autre modification des conditions contractuelles, et ce dans les quatre (4) mois qui suivent l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs et/ou des nouvelles conditions contractuelles. À défaut de résiliation dans les quatre (4) mois qui suivent leur entrée en vigueur, les nouveaux tarifs et/ou les nouvelles conditions contractuelles s'appliqueront.

18. FIN DU CONTRAT / RÉSILIATION

18.1 Résiliation des contrats à durée indéterminée avec une période minimale d'engagement :
En cas de souscription d'un forfait avec engagement 12 mois, le Client peut mettre fin au contrat avant la fin de la période minimale d'engagement, par courrier, sous réserve du paiement des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement qui deviennent immédiatement exigibles.
En cas de souscription d'un forfait avec engagement 24 mois, le Client peut mettre fin au contrat avant la fin de la période minimale d'engagement, par courrier, sous réserve :
dans l'hypothèse d'une résiliation intervenant avant la fin du 12ème mois, du paiement des frais d'abonnement et services y afférents restant à courir jusqu'à la fin du 12ème mois et du paiement du ¼ des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement, qui deviennent immédiatement exigibles,
dans l'hypothèse d'une résiliation intervenant après la fin du 12ème mois, du paiement du 1/4 des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement, qui deviennent immédiatement exigibles.
18.2 Au-delà de la période minimale d'engagement ou si le Client a souscrit un abonnement sans période minimale d'engagement, la résiliation peut intervenir à tout moment et sans indemnités, à l'initiative de l'Opérateur ou du Client par courrier.
18.3 La résiliation prend effet dans un délai maximum de sept (7) jours calendaires suivant la réception par l'Opérateur de la lettre de résiliation sauf demande contraire du Client ou portabilité sortante effectuée par le Client.
18.4 Par ailleurs, le Client personne physique, sous réserve qu'il n'ait pas eu ou pu avoir connaissance du fait générateur lors de la souscription ou du renouvellement du Service, peut mettre fin au contrat à tout moment, par courrier, et avant la fin de la période minimale d'engagement, sans indemnités, en cas de motifs légitimes, dûment justifiés, l'empêchant de poursuivre l'exécution du contrat, survenus postérieurement à la souscription du contrat.
Dans le cadre des engagements dits Novelli, l'Opérateur s'est engagé à automatiquement considérer comme motifs légitimes, les motifs suivants :
- licenciement du Client en contrat à durée indéterminée,
- difficultés financières ayant donné suite à notification de recevabilité en Commission de Surendettement des Particuliers,
- déménagement du Client dans une zone en France métropolitaine où le service est inaccessible depuis son nouveau domicile,
- déménagement du Client pour une durée supérieure à 12 mois hors du territoire métropolitain,
- maladie ou handicap rendant impossible l'usage du Service pendant une durée de plus de trois mois,
- décès du Client : l'annulation du numéro d'appel s'opère dès que l'Opérateur en a eu connaissance, sauf si les ayants droit désirent le reprendre,
- mise en détention, pour une durée minimum de 3 mois, dans un établissement pénitentiaire,
- en cas de force majeure au sens habituellement reconnu par la jurisprudence de la Cour de cassation.

Cette résiliation prend effet à l'issue d'un délai de sept (7) jours suivant la réception de la lettre de résiliation et des justificatifs nécessaires. La résiliation entraîne la désactivation définitive de la carte SIM et la perte du numéro.
18.5 Le contrat peut être résilié par l'Opérateur après en avoir avisé le Client en cas de fausse déclaration du Client concernant le contrat, non-paiement par le Client des sommes dues à l'Opérateur, après mise en demeure restée sans effet ou en cas de force majeure. La résiliation entraîne la désactivation définitive de la carte SIM et la perte du numéro.

19. FOURNITURE DES SERVICES / INTERRUPTION DES SERVICES / COMPENSATION

L'Opérateur est responsable de la mise en place des moyens nécessaires à la bonne marche des Services et prend les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité du service de radiotéléphonie. En cas d'interruption totale des Services principaux et/ du ou des Service(s) optionnel(s), l'Opérateur s'engage à tout mettre en œuvre pour rétablir les Services principaux et/ ou les Service(s) optionnel(s) et à dédommager le Client, à sa demande, d'un montant calculé au prorata temporis du coût mensuel du Service et/ou du ou des service(s) optionnel(s) souscrits.

20. DONNÉES PERSONNELLES - ANNUAIRE

20.1 Les données à caractère personnel concernant le Client sont collectées et traitées par l'Opérateur, dans le respect des dispositions légales de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, (i) dans le cadre de la fourniture des Services, (ii) pour répondre à des obligations légales et (iii) pour un intérêt légitime.
Les données à caractère personnel collectées lors de la souscription ont un caractère obligatoire pour permettre à l'Opérateur de traiter la demande de souscription et de fournir les Services.
Les données à caractère personnel pourront être traitées par le personnel habilité de l'Opérateur et des sous-traitants ou prestataires de

l'Opérateur. Si ces sous-traitants, partenaires ou prestataires sont situés en dehors de l'Union européenne (Tunisie, Maroc, Monaco), ils auront conformément à la réglementation signé des «clauses contractuelles types» pour garantir au Client le même niveau de protection que dans l'Union Européenne.
Le Client dispose notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression en écrivant à : Informatique et Libertés / Direction Juridique – Euro-Information Telecom - 12, rue Gaillon – 75002 PARIS ou à M. Le Délégué à la Protection des Données, 63 chemin Antoine Pardon, 69814 TASSIN CEDEX. Le Client peut obtenir l'information sur la manière dont sont traitées ses données et sur ses droits en consultant la Politique Données Personnelles de l'Opérateur disponible sur son site internet ou sur demande.
Le Client peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique en contactant son Service Client.
Les informations en rapport avec la commande du Client peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé de données dont le responsable est OneyTrust. Ce traitement automatisé de données a pour finalité de définir un niveau d'analyse d'une transaction et de lutter contre la fraude à l'identité et aux moyens de paiement sur les opérations réalisées à distance via le réseau internet. OneyTrust et l'Opérateur sont les destinataires de ces données.
Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par OneyTrust ; à savoir la lutte contre la fraude à l'identité et au paiement lors des transactions à distance réalisées via le réseau internet. La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement pourra entraîner l'inscription des données en rapport avec la transaction associée à cet impayé au sein d'un fichier d'incidents de paiement mis en oeuvre par OneyTrust. Le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, à la limitation et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à OneyTrust à l'adresse suivante : Le délégué à la protection des données – OneyTrust - 34 avenue de Flandre - 59170 Croix.
Plus de détail sur la gestion des données par OneyTrust et les droits attachés, en consultant la page internet suivante: https://oneytrust.com/mention-information-score/
En cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations concernant le Client sont susceptibles d'être inscrites dans un fichier géré par le GIE PREVENTEL, accessible aux opérateurs de télécommunications électroniques et aux sociétés de commercialisation de services de télécommunications électroniques. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Client peut exercer son droit d'accès à ces informations directement auprès du GIE PREVENTEL - Service des consultations - TSA n° 54 315 - 77050 Melun Cedex et son droit d'accès, de rectification et/ou de suppression auprès de l'Opérateur à l'adresse mentionnée ci-dessus.
20.2 Dans le cadre de la mise en place de l'annuaire universel, le Client dispose du droit faire figurer notamment ses coordonnées personnelles gratuitement sur les listes publiées dans les annuaires ou consultables par l'intermédiaire d'un service de renseignement. Il peut également demander à ce que ces listes ne soient pas utilisées à des fins de prospection commerciale ou pour des services d'annuaire inversé. Par défaut, le Client n'est pas mentionné sur les listes d'abonnés ou d'utilisateurs publiées dans les annuaires ou consultables par l'intermédiaire d'un service de renseignements. Pour choisir d'être mentionné sur les listes d'abonnés ou d'utilisateurs publiées dans les annuaires ou consultables par l'intermédiaire d'un service de renseignements, le Client se rend sur son Espace Client, rubrique « Votre compte » puis « Annuaire universel ». Si le Client choisit de s'inscrire sur ces listes, il pourra choisir que ces listes ne comportent pas l'adresse complète de son domicile, ne fasse pas référence à son sexe (sous réserve d'absence d'homonymie sur la même liste), que les données à caractère personnel le concernant issues des listes d'abonnés ou d'utilisateurs ne soient pas utilisées dans des opérations de prospection directe soit par voie postale, soit par voie de communications électroniques et enfin, que ces données ne soient pas mentionnées sur des listes d'abonnés ou d'utilisateurs permettant la recherche inversée de l'identité de l'abonné et de l'utilisateur à partir de son numéro de téléphone.

21. CESSION

Le Client peut céder ou transférer le contrat, à titre gratuit, sous réserve de fournir à l'Opérateur les mêmes documents que ceux nécessaires lors de la souscription accompagnés d'une autorisation du cessionnaire. Préalablement à la cession ou au transfert, le Client s'engage à régler toutes les sommes encore éventuellement dues au titre du présent contrat.
L'Opérateur peut céder ou transférer à un tiers, à titre gratuit ou onéreux, sous quelque forme que ce soit, le bénéfice du présent contrat sous réserve que la cession du contrat n'emporte aucune diminution des droits du Client.

22. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée en premier recours auprès du Service Client par téléphone aux numéros et pendant les heures d'ouverture, précisés dans les Brochures Tarifs ou par courrier à l'adresse suivante : Service Client Euro-Information Telecom - 53098 Laval Cedex 9. Le Service Client répond à toute réclamation dans un délai moyen de quinze (15) jours ouvrés. Toutefois, si la réponse ne pouvait être donnée dans ce délai, le Service Client indiquera, par tous moyens, au Client le délai de traitement requis sans que ce dernier ne puisse dépasser un (1) mois. Dans le cas où le Client ne serait pas satisfait de la réponse définitive apportée par le Service Client ou en cas de dépassement des délais de réponse définis ci-avant, le Client peut alors formuler un second recours auprès du Service Consommateur de l'Opérateur, exclusivement par écrit, à l'adresse suivante : Service Consommateurs - Euro-Information Telecom - TSA 42002 - 75087 Paris Cedex 02 qui apportera une réponse au Client dans un délai de un (1) mois. En cas de non-respect par l'Opérateur des délais visés ciavant ou en cas d'épuisement par le Client des voies de recours internes, les litiges irrésolus peuvent être portés devant le Médiateur des communications électroniques (www.mediateur-telecom.fr) conformément à la charte de médiation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRODUITS ET SERVICES

(VENTE À DISTANCE)

APPLICABLES À COMPTER DU 05/12/2016

ARTICLE 1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGVAD ») ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles Euro-Information Telecom, Société par Actions Simplifiée au capital de 175 715 euros, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 421 713 892, dont le Siège Social est 12, rue Gaillon - 75107 Paris Cedex 02, ci-après « l'Opérateur », vend à distance à partir de ses Sites Internet ou par télévente et à partir des Caisses* Crédit Mutuel et Agences CIC, des équipements notamment de radiotéléphonie, ciaprès dénommés « les Produits », à un Client, ci-après dénommé « l'Acheteur ».

Les Produits sont :
- d'une part la carte SIM (ci-après Carte SIM) associée au(x) service(s) de téléphonie mobile souscrit(s) concomitamment par l'Acheteur, et
- d'autre part, les Produits vendus par l'Opérateur, et leurs accessoires.

La carte SIM est, soit commercialisée seule, soit au sein d'un Pack comportant outre la carte SIM, un Terminal et d'éventuels Accessoires.

ARTICLE 2. COMMANDE À DISTANCE

Les Produits sont réservés aux Acheteurs régulièrement domiciliés en France métropolitaine et en Corse qui effectuent une commande à distance (sites internet, télévente…) ou à partir des caisses* et agences du Crédit Mutuel CIC.

Pour toute commande en ligne effectuée à partir d'un Site Internet de l'Opérateur, l'Acheteur doit disposer d'une adresse email valide accessible depuis un ordinateur.

La commande emporte acceptation sans réserve des CGVAD par l'Acheteur.

ARTICLE 3. EXPÉDITION - LIVRAISON

En cas d'expédition des Produits, celle-ci s'effectue à l'adresse mentionnée par l'Acheteur lors de sa commande.

Les livraisons ne s'effectuent qu'en France métropolitaine (y compris la Corse).

i) Délai d'expédition

Le Produit commandé est livré :
- en cas de souscription d'une offre prépayée dans un délai maximum de 5 jours à compter de la date de la confirmation de la commande par l'Opérateur,
- en cas de souscription d'une offre d'abonnement, à compter de la réception et de la validation par l'Opérateur de l'ensemble des justificatifs visés dans les Conditions Générales de Services (CGS) de l'offre souscrite. En cas de demande de Dépôt de Garantie conformément aux dispositions des CGS, le Produit est adressé dans un délai de 20 jours, à compter de la réception du dépôt de garantie par l'Opérateur.

En cas d'indisponibilité, l'Acheteur en est informé sur la page de présentation du ou des Produit(s).

Si l'Acheteur a communiqué une adresse email valide, l'expédition du Produit lui est annoncée par l'envoi d'un email.

ii) Livraison

En cas d'absence lors de la livraison à l'adresse indiquée par l'Acheteur, un avis de passage est déposé dans sa boîte aux lettres dans la mesure où celle-ci est accessible. L'Acheteur peut alors retirer le colis dans les 10 jours suivant le dépôt de cet avis à l'adresse mentionnée dans ledit avis.

La livraison est réputée effectuée par la délivrance à l'Acheteur du Produit commandé. Elle se matérialise par la signature, par l'Acheteur, du bon d'émargement présenté par le transporteur. Le Produit commandé reste la propriété de l'Opérateur jusqu'au paiement intégral de son prix.

L'Acheteur informera immédiatement le Service Client de l'Opérateur en cas de réception incomplète de sa commande ou de réception d'une commande endommagée.

ARTICLE 4. PRIX - MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix applicables, qui s'entendent toutes taxes comprises, hors frais de livraison, sont ceux en vigueur au jour de la commande par l'Acheteur. Certains prix peuvent être soumis à conditions ou avoir une durée de validité limitée. Les Produits sont payables à la commande.

ARTICLE 5. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions des articles L. 221-18 et suivants du Code de la Consommation, l'Acheteur bénéficie d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la livraison du Produit pour se rétracter sans avoir à motiver sa décision, ni à supporter de coûts de rétractation à l'exception des coûts directs de renvoi du Produit. Le Droit de rétractation est étendu aux achats effectués au sein des Agences et Caisses* du Crédit Mutuel – CIC.

Pour renvoyer son Produit, l'Acheteur contacte son Service Client au 0 969 360 200 (appel non surtaxé depuis un poste fixe) afin d'obtenir un Bon de retour Colis. L'obtention de ce Bon de retour Colis vaut prise en compte de la demande de rétractation de l'Acheteur.

Après enregistrement de sa demande de rétractation, l'Acheteur recevra par courrier et/ou par email la liste des Produits à retourner et un Bon de Retour Colis sur lequel figurera un numéro de retour que l'Acheteur devra impérativement faire figurer sur le colis de retour. A défaut le colis sera refusé et la demande de rétractation ne pourra pas être traitée.

L'Acheteur devra renvoyer, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de son Bon de Retour Colis, les Produits à l'adresse indiquée sur le Bon.

Dans le cadre de l'achat d'un Produit et la souscription concomitante d'une offre avec engagement, à défaut de renvoi ou en cas de renvoi d'un Produit dégradé, ou de renvoi d'un Produit non exempt de toute fonctionnalité de blocage activée (notamment la fonction de localisation du mobile), l'Opérateur sera en droit de facturer à l'Acheteur le prix du Produit hors abonnement, déduction faite de sommes déjà versées par l'Acheteur lors de l'acquisition du téléphone mobile.

Dans l'hypothèse où l'Acheteur devait renvoyer le Produit, il doit s'assurer :
- **qu'il a préalablement sauvegardé ses données personnelles (contacts, calendrier, SMS, photos, musique…) afin d'éviter qu'elles ne soient perdues**
- **qu'il a procédé à l'effacement complet des données contenues dans le Produit.**

La responsabilité de l'Opérateur ne pourra pas être engagée du fait de la perte ou de la divulgation éventuelle des données personnelles de l'Acheteur. En cas de doute, l'Acheteur peut contacter le Service Client pour effectuer les manipulations de réinitialisation.

Dans l'hypothèse de l'achat d'un Pack, le(s) Produit(s) devra(ont) être retourné(s) en état neuf dans l'emballage d'origine, accompagné(s) de ses accessoires d'origine (chargeur, batterie et le cas échéant kit mains libres) ainsi que de la Carte SIM, des accessoires complémentaires éventuels et des notices d'emploi et documentations.

Le remboursement du(es) Produit(s) après retour s'effectue dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la réception du(es) Produit(s) par l'Opérateur.

ARTICLE 6. GARANTIE - SERVICE APRÈS-VENTE

Dans l'hypothèse où l'Acheteur devait renvoyer le Produit, il doit s'assurer :
- **qu'il a préalablement sauvegardé ses données personnelles (contacts, calendrier, SMS, photos, musique…) afin d'éviter qu'elles ne soient perdues**
- **qu'il a procédé à l'effacement complet des données contenues dans le Produit.**

La responsabilité de l'Opérateur ne pourra pas être engagée du fait de la perte ou de la divulgation éventuelle des données personnelles de l'Acheteur. En cas de doute, l'Acheteur peut contacter le Service Client pour effectuer les manipulations de réinitialisation.

6.1 - Garantie contractuelle

Les Produits neufs sont couverts par une garantie constructeur pièces et main d'œuvre d'une ou de deux années en fonction de la garantie constructeur applicable (information disponible auprès du Service Client).

La durée de garantie des produits d'occasion ou reconditionnés est disponible auprès du Service Client. Le délai de garantie commence à courir à compter de la date inscrite sur le Bon de livraison joint au Produit ou sur la Facture d'achat/renouvellement du Produit.

La garantie porte également sur le Produit remis au Client dans le cadre du SAV (téléphone + batterie) selon les conditions suivantes :
- si le Produit d'origine et sa batterie sont couverts par la garantie au jour de la panne, la garantie susvisée est reportée sur le Produit remis au Client dans le cadre du SAV pour la durée restant à courir, avec une durée minimale de trois mois,
- si le Produit d'origine et sa batterie ne sont pas couverts par la garantie au jour de la panne, le Produit remis au Client dans le cadre du SAV bénéficie alors, en cas de réparation, d'une garantie pièces et main d'œuvre d'une durée de trois mois à compter de la date de leur remise au Client, pour la même panne.

Dans le cas d'une panne avérée concernant la Carte SIM, le Service Client de l'Opérateur prend en charge tout problème lié à la Carte SIM. Il est seul habilité à caractériser un problème lié à une Carte SIM et à prendre les actions nécessaires (échange notamment).
La garantie du Produit est de plein droit exclue en cas d'usure naturelle du Produit, de dommage dont la cause est extérieure au Produit ou imputable au Client (notamment : écran cassé et/ou fendu, écran enfoncé, chocs, antenne arrachée, pistes arrachées), de trace de chocs, d'oxydation des composants suite à une immersion, de pénétration de liquide, d'exposition à une source d'humidité, non respect des instructions du fabricant, tentative de réparation par une personne non habilitée par le constructeur, Produit dont l'étiquette d'identification a été enlevée, de modification du Produit non prévue ni spécifiée par le constructeur, blocage de code de sécurité par une mauvaise utilisation du Produit par le Client.
Service Client :
- Depuis votre téléphone mobile au 675 200 (prix d'un appel normal)
- Depuis un poste fixe au 0969 360 200 (Prix d'un appel vers un poste fixe en France métropolitaine)

Le service après vente des Produits vendus en vente à distance (hors Carte SIM) est assuré directement par le constructeur en cas d'envoi du Produit par l'Acheteur final au centre de réparation agréé par le constructeur ou directement par l'Opérateur dans le cadre du SAV.
Dans le cadre des offres Libéo, la procédure de SAV est prise en charge directement par les conseillers des caisses*/agences Crédit Mutuel/CIC sur demande du représentant légal du Client. La remise, échange et restitution des Produits se feront uniquement dans les caisses*/agences du Crédit Mutuel/CIC.

- Offres (i) n'incluant pas un « service de Dépannage de Produit en 24h ou 48h » ou (ii) bénéficiant de ce service mais dont le Produit a une ancienneté supérieure à un an (ci-après dénommé « SAV standard »).

Le SAV couvre le Produit bénéficiant de la garantie constructeur ne rentrant pas dans un cas d'exclusion de garantie.
En cas de panne, le Client doit prendre contact avec le Service Client pour que celui-ci effectue un pré-diagnostic. En cas d'impossibilité de réparation en ligne, le Service Client enverra au Client une boite navette préaffranchie, sauf procédure spécifique qui serait communiquée par le Service Client.
Le Client renverra cette boite avec le Produit à l'adresse indiquée, accompagné du Formulaire d'Echange Standard complété et signé ainsi que de la copie du Bon de livraison joint au Produit commercialisé par l'Opérateur ou de la facture d'achat du Produit afin que le centre de réparation puisse effectuer la réparation.
Si l'analyse technique du Produit ne fait pas apparaître un cas d'exclusion de garantie, le Produit sera réparé puis renvoyé au Client.
En cas d'impossibilité de réparation suite à une rupture de stock sur les pièces, l'Opérateur se réserve le droit de proposer au Client un produit équivalent dans la gamme des produits de l'Opérateur disponible au jour de la réception du Produit par le centre de réparation.
Dans l'hypothèse où l'analyse technique du Produit ne ferait pas apparaître de panne, le Produit sera renvoyé en l'état au Client.
Si l'analyse technique du Produit fait apparaître un cas d'exclusion de garantie, un devis de réparation pourra être établi par le centre de réparation préalablement à tous travaux et envoyé au Client pour acceptation. En cas d'acceptation, le Client devra contresigner ce devis et le renvoyer accompagné d'un chèque de règlement à l'adresse et à l'ordre indiqués sur celui-ci ou effectuer un paiement en ligne sur le site du centre de réparation émetteur du devis Le téléphone sera renvoyé au Client, une fois le Produit réparé.
En cas de refus, le Client pourra récupérer gracieusement le Produit sous couvert de renvoi du courrier l'avertissant du devis en cochant la case adéquate.

- Offres incluant un « service de Dépannage de Produit en 24h ou 48h » dont le Produit (hors iPhones) a une ancienneté inférieure à un an (ci-après dénommé « SAV Express »).

Le service de Dépannage de Produit en 24h ou 48h n'est pas proposé pour les iPhones. En cas de panne sur des iPhones, le Client bénéficie du SAV proposé par la société Apple (plus d'information auprès du Service Client).
L'Opérateur pourra proposer l'une des solutions suivantes :

i) Echange Produit

En cas de panne, le Client doit prendre contact avec le Service Client ou sa Caisse*/Agence Crédit Mutuel/CIC pour effectuer un pré-diagnostic.
En cas d'impossibilité de réparation, le Service Client ou sa caisse*/agence lui proposera un rendez-vous à l'adresse de son choix (adresse personnelle ou caisses* et agences du Crédit Mutuel/CIC) afin de procéder à l'échange du Produit par un téléphone identique ou équivalent, sous réserve des disponibilités de stock.
En fonction des disponibilités du Client, ce rendez-vous aura lieu : (i) dans un délai maximum de 24 heures (en heures ouvrées) si prise de rendez-vous avant 15 heures ou (ii) dans un délai maximum de 48 heures (en heures ouvrées au-delà de ce créneau horaire , à compter de la demande du Client au Service Client ou prise de rendez-vous en Caisse* et Agence.
En cas d'absence du Client à ce rendez-vous, un avis de passage sera déposé dans la boite aux lettres du Client (sous réserve d'accès à celle-ci). Il sera alors procédé sur le même créneau horaire à une deuxième tentative d'échange, le jour ouvré suivant.
Si cette dernière échoue à nouveau, le Service Client sera amené à recontacter le Client afin de fixer un nouveau rendez-vous d'échange.
Avant tout échange de Produit, une expertise visuelle de celui-ci sera effectuée.
En cas d'anomalie, de non-conformité ou de détérioration constatée lors de cette expertise, l'échange sera refusé et le Client devra prendre contact avec le Service Client afin de prendre connaissance de la procédure à suivre.
Si l'échange est effectué, le Client doit signer un Formulaire d'Echange express qui lui sera remis au moment de l'échange. Par la signature de ce bulletin, il renonce alors à tout droit relatif à l'ancien Produit qui devient la propriété de l'Opérateur ; le Produit remis au Client devenant quant à lui sa propriété.
L'équivalence entre Produits est déterminée par l'Opérateur. Le Client a la faculté d'accepter ou de refuser l'équivalence du produit qui lui est proposé. Son acceptation se fait par la simple signature du Formulaire d'Echange express. Si le Client refuse l'équivalence qui lui est proposée, il doit alors prendre contact avec le Service Client pour prendre connaissance de la procédure à suivre pour bénéficier du SAV Standard.
Si, suite à un échange, l'Opérateur constate que la panne est dans un cas d'exclusion de garantie, une somme forfaitaire de 500 € pourra être facturée au Client.
Cette somme sera directement facturée sur la facture du Client.

ii) SAV Mobile de Prêt 24h

En cas de panne, le Client doit prendre contact avec le Service Client ou sa Caisse*/Agence Crédit Mutuel/CIC pour effectuer un pré-diagnostic.
En cas d'impossibilité de réparation, le Service Client ou sa caisse*/agence lui proposera un rendez-vous à l'adresse de son choix (adresse personnelle, lieu de travail ou caisses* et agences du Crédit Mutuel/CIC) afin de procéder à l'échange du Produit par un téléphone de prêt.
En fonction des disponibilités du Client, ce rendez-vous aura lieu : (i) dans un délai maximum de 24 heures (en heures ouvrées) si prise de rendez-vous avant 15 heures ou (ii) dans un délai maximum de 48 heures (en heures ouvrées) au-delà de ce créneau horaire, à compter de la demande du Client au Service Client ou prise de rendez-vous en Caisse* et Agence.
En cas d'absence du Client à ce rendez-vous, un avis de passage sera déposé dans la boite aux lettres du Client (sous réserve d'accès à celle-ci). Il sera alors procédé sur le même créneau horaire à une deuxième tentative de remise du téléphone de prêt, le jour ouvré suivant. Si cette dernière échoue à nouveau, le Service Client sera amené à recontacter le Client afin de fixer un nouveau rendez-vous de remise du téléphone de prêt.
Avant toute remise du téléphone de prêt, une expertise visuelle du téléphone concerné par le SAV sera effectuée.
En cas d'anomalie, de non-conformité ou de détérioration constatée lors de cette expertise, la remise du téléphone de prêt sera refusée et le Client devra prendre contact avec le Service Client afin de prendre connaissance de la procédure à suivre.
Si la remise du téléphone de prêt est effectuée, le Client doit signer un Formulaire de prêt qui lui sera remis au moment de la remise du téléphone. Par la signature de ce formulaire, il devient gardien du téléphone prêté et responsable en cas de détérioration de celui-ci.
Lorsque le Produit aura été réparé, le Service Client ou l'agence/caisse* contactera le Client pour une prise de rendez-vous afin de remettre le Produit à celui-ci et récupérer le mobile de prêt.
Si l'analyse technique du Produit fait apparaître un cas d'exclusion de garantie le produit sera renvoyé en l'état en client. Si l'analyse technique du Produit fait apparaître un cas de hors garantie, un devis de réparation pourra être établi par le centre de réparation préalablement à tous travaux et envoyé au Client pour acceptation. En cas d'acceptation, le Client devra contresigner ce devis et le renvoyer accompagné d'un chèque de règlement à l'adresse et à l'ordre indiqués sur celui-ci. Le téléphone sera renvoyé au Client, une fois le Produit réparé.
Dès remise du Produit au Client, celui-ci s'engage à restituer le Mobile de prêt. Dans l'hypothèse où ce dernier ne fonctionnerait plus ou aurait fait l'objet de dégradations, le Client se verra facturer un somme forfaitaire de 100 €. Cette somme sera directement facturée sur sa facture. Cette somme ne sera pas due si l'Opérateur constate, après diagnostic; que la panne du Mobile de prêt n'est pas imputable au Client.

Produit hors garantie

Le SAV est disponible sur devis pour le Produit qui ne bénéficie plus de la garantie constructeur et pour lequel le Client souhaite une réparation à ses frais. En cas de refus de ce devis, le Client peut récupérer son Produit en l'état et sans aucun frais.
En cas de panne, le Client devra prendre contact avec le Service Client pour que celui-ci effectue un pré-diagnostic. En cas d'impossibilité de réparation en ligne, le Service Client enverra au Client une boite navette préaffranchie.
Après examen technique du Produit, un devis de réparation sera établi par le centre de réparation préalablement à tous travaux et envoyé au Client pour acceptation. En cas d'acceptation, le Client devra contresigner ce devis et le renvoyer accompagné d'un chèque de règlement à l'adresse et à l'ordre indiqués sur celui-ci. Le Produit sera renvoyé au Client, une fois celui-ci réparé. En cas de refus du devis, le Client peut récupérer le Produit en l'état et sans aucun frais.

6.2 - Garanties légales

Sans préjudice des dispositions relatives à la garantie contractuelle indiquées ci-dessus, et conformément à l'article L211-15 du Code de la Consommation, l'Opérateur rappelle à l'abonné qu'il dispose également des garanties suivantes :

■ Article L217-4 du Code de la Consommation

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.
Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

* Excepté pour Crédit Mutuel Nord Europe où les ventes et la gestion sont opérées exclusivement à distance (site web ou plateau téléphonique).

■ Article L217-5 du Code de la Consommation
Le bien est conforme au contrat :
1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

■ Article L217-7 du Code de la Consommation
Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire.
Pour les biens vendus d'occasion, ce délai est fixé à six mois.
Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

■ Article L217-9 du Code de la Consommation
En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien.
Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur.

■ Article L217-10 du Code de la Consommation
Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix.
La même faculté lui est ouverte :
1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L. 217-9 ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur ;
2° Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche.
La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur.

■ Article L217-11 du Code de la Consommation
L'application des dispositions des articles L. 217-9 et L. 217-10 a lieu sans aucun frais pour l›acheteur.
Ces mêmes dispositions ne font pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts.

■ Article L217-12 du Code de la Consommation
L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

■ Article L217-13 du Code de la Consommation
Les dispositions de la présente section ne privent pas l'acheteur du droit d'exercer l'action résultant des vices rédhibitoires telle qu'elle résulte des articles 1641 à 1649 du code civil ou toute autre action de nature contractuelle ou extracontractuelle qui lui est reconnue par la loi.

■ Article 1641 du Code Civil
Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

■ Article 1642 du Code Civil
Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même.

■ Article 1643 du Code Civil
Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.

■ Article 1644 du Code Civil
Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts.

■ Article 1645 du Code Civil
Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur.

■ Article 1646 du Code Civil
Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente.

■ Article 1647 du Code Civil
Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et aux autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents. Mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur.

■ Article 1648 du Code Civil
L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices apparents ou des défauts de conformité apparents.

■ ARTICLE 7. RESPONSABILITÉ

Les Produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France.

■ ARTICLE 8. DONNÉES PERSONNELLES

Les informations concernant l'Acheteur et contenues dans les fichiers de l'Opérateur ne sont transmises qu'aux personnes physiques ou morales qui sont expressément habilitées à les connaître pour l'exécution des services de l'Opérateur.

Elles ne sont transmises qu'aux personnes physiques ou morales qui sont expressément habilitées à les connaître pour l'exécution des commandes ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles peuvent être transférées hors de l'Union Européenne (Tunisie, Maroc, Monaco). L'Opérateur garantit à l'Acheteur le même niveau de protection que dans l'Union Européenne. Elles ne sont transmises à des tiers qu'avec l'autorisation expresse de l'Acheteur.

L'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression en écrivant à : Informatique et Libertés/Direction Juridique - Euro-Information Telecom - 12, rue Gaillon - 75002 PARIS.

Le Client peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique en contactant son Service Client.

Les informations en rapport avec la commande de l'Acheteur peut faire l'objet d'un traitement automatisé de données dont le responsable est FIA-NET S.A. Ce traitement automatisé de données a pour finalité de définir un niveau d'analyse d'une transaction et de lutter contre la fraude aux moyens de paiement et notamment contre la fraude à la carte bancaire. FIA-NET S.A. et l'Opérateur sont les destinataires des données en rapport avec la commande de l'Acheteur. La non-transmission des données en rapport avec ladite commande est susceptible d'empêcher la réalisation et l'analyse de la transaction.

La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire ou d'un autre moyen de paiement entraînera l'inscription des coordonnées en rapport avec votre commande associée à cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement mis en œuvre par FIA-NET S.A.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 l'Acheteur dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à FIA-NET - Service Informatique et Libertés - Traitements n° 773061 et n°1080905 - 39, rue Saint-Lazare, 75009 PARIS.

■ ARTICLE 9. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée en premier recours auprès du Service Client par téléphone du lundi au samedi de 8h à 22h (hors jours fériés) depuis le portable : **675 200** (1re minute gratuite puis décompté du forfait ou 0,38 €/min au-delà du forfait), depuis un fixe en France Métropolitaine : au **0969 360 200** (appel non surtaxé) ou par courrier à l'adresse suivante : **Service Client Euro-Information Telecom - 53098 Laval Cedex 9.**

Le Service Client répond à toute réclamation dans un délai moyen de quinze (15) jours ouvrés. Toutefois, si la réponse ne pouvait être donnée dans ce délai, le Service Client indiquera, par tous moyens, à l'Acheteur le délai de traitement requis sans que ce dernier ne puisse dépasser un (1) mois. Dans le cas où l'Acheteur ne serait pas satisfait de la réponse définitive apportée par le Service Client ou en cas de dépassement des délais de réponse définis ci-avant, l'Acheteur peut alors formuler un second recours auprès du Service Consommateur de l'Opérateur, exclusivement par écrit, à l'adresse suivante : Service Consommateurs - Euro-Information Telecom - TSA 42002 - 75087 Paris Cedex 02 qui apportera une réponse à l'Acheteur dans un délai de un (1) mois. En cas de non respect par l'Opérateur des délais visés ciavant ou en cas d'épuisement par l'Acheteur des voies de recours internes, les litiges irrésolus peuvent être portés devant le Médiateur des communications électroniques (www.mediateur-telecom.fr) conformément à la charte de médiation.

Vous souhaitez vous rétracter ?

Renvoyez-nous le formulaire de rétractation ci-dessous rempli et signé, dans les 14 jours suivant la conclusion de votre contrat d'abonnement.

Formulaire de rétractation

(En application de l'article L221-5 du Code de la Consommation, veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire à l'attention de : Service Client - Euro-Information Telecom - 53098 Laval Cedex 9)

Prénom, Nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse : _____

_____

_____

Je vous notifie, par la présente, ma rétractation du contrat portant sur la prestation de service.

Activée le : ____ /____ / _____

Date : ____ /____ / _____ Signature du Client

FORFAIT

60 Go SÉRIE LIMITÉE DU 18 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Nom de l'offre		**60 Go**
Description de l'offre	En France métropolitaine	Appels, SMS, MMS illimités **Web 4G[1] : 60 Go** (débit ajusté au-delà)
	En Union Européenne (Hors France métropolitaine) et DOM[2] pour les voyageurs occasionnels[5]	Appels, SMS, MMS illimités Web 4G : 3 Go (inclus)[4]
Prix mensuel engagement 24 mois		**17,99 €**
Usages illimités et Web		· Entre personnes physiques et à usage privé. · 3h max par appel. 129 destinataires différents max/mois en France métropolitaine et 99 destinataires différents max/mois vers et depuis l'UE et DOM. · Hors usages surtaxés.

LES COMMUNICATIONS DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

· Appels voix vers les N° mobiles ou fixes (y compris box ADSL. Hors N° spéciaux ou N° d'accès Internet) d'un opérateur métropolitain.
· SMS/MMS vers les N° mobiles d'un opérateur métropolitain.

LES COMMUNICATIONS EN UNION EUROPÉENNE (HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE) ET DOM[2] POUR LES VOYAGEURS OCCASIONNELS[3]

· Détails des destinations pages « International ».
· Appels voix et SMS/MMS, vers les N° fixes et mobiles d'un opérateur d'Union Européenne ou DOM (au-delà : détails des tarifs dans les pages « International »).
· Les appels en réception sont inclus.
· ATTENTION : les communications depuis la France métropolitaine vers l'UE (hors France métropolitaine) et DOM ne sont pas incluses.

LES APPELS GRATUITS (en France métropolitaine)

· Appels vers répondeur.
· N° commençant par 0 800 à 0 805.
· Info conso.
· N° d'urgence : 112 (Urgences), 114 (Relais du 112 pour déficients auditifs), 115 (Samu Social), 119 (Enfance maltraitée), 15 (Samu), 17 (Police), 18 (Pompiers) et 116 000 (Enfants disparus).

LES COMMUNICATIONS HORS FORFAIT

· Appels vers les N° courts et N° spéciaux métropolitains à tarif majoré : communications décomptées du forfait + tarif affiché par le fournisseur du service facturé hors forfait. Appels décomptés à la seconde dès la 1re seconde depuis la France métropolitaine, décomptés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles depuis l'UE/DOM.
· Appels visio : 0,50 €/min en France métropolitaine décomptés à la seconde après la 1re minute indivisible. Sous réserve que l'opérateur de votre correspondant supporte le service.
· SMS/MMS métropolitains surtaxés : tarif affiché par le fournisseur du service.
· Appels vers les numéros de radiomessagerie : 2,20 € maximum/appel.
· Les communications internationales (web, appels...) en émission/réception non comprises dans le forfait (cf. pages « International »).

LES SERVICES INCLUS

· Présentation du numéro.
· Portabilité du N° (sur demande).
· Mode modem.
· Voix sur IP.
· « Option Internationale » : si vous souhaitez communiquer ou utiliser votre internet mobile depuis ou vers une destination qui n'est pas incluse dans votre forfait ou vos options ou recharges (activable sur demande).
ATTENTION : LES APPELS VERS ET DEPUIS L'ÉTRANGER, NE SONT POSSIBLES QU'À L'ISSUE DU 1ER MOIS DE SOUSCRIPTION (SAUF EN CAS D'IMPAYÉS).

LES SERVICES OPTIONNELS

· Double Appel[5] : 1 €/mois.
· Rétablissement du débit Web[6] : 40 €.
· Options (cf. page « Options et Recharges »).
  - Les Options Appels[5] [7] vers l'international.
  - Les recharges Voyage.
  - Les Options Suisse[5] [7].
  - Les Options Tranquillité [5].
  - L'Option Sécurité du Mobile[5] [7].

AVANCE SUR FACTURE

Seuils avance sur facture (en cours de contrat si surconsommation) :
· Pendant les 3 premiers mois : 30 €.
· Après 3 mois d'ancienneté : moyenne des 3 dernières factures X 1,5.
· Après incident de paiement : 15 €.

PRIX CARTE SIM

Prix de la carte SIM disponible sur www.cdiscount.com

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. Réservée aux particuliers pour toute nouvelle souscription. **Sous réserve de mobile compatible et de couverture de réseau.** Détails et disponibilité du réseau 4G sur www.nrjmobile.fr/reseau.html

(1) 4G : débit jusqu'à 100 Mb/s. (2) Hors France métropolitaine. Egalement inclus Islande, Liechtenstein, Norvège, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les appels/SMS/MMS vers la France métropolitaine. (3) Facturation hors forfait (après alerte du client) des usages en itinérance en UE et DOM si, pendant une durée de 120 jours consécutifs, utilisation du forfait pendant plus de 60 jours uniquement en itinérance dans cette zone (en dehors de la France métropolitaine) et réalisation de plus de la moitié des consommations en itinérance dans cette zone. (4) Lorsque le quota du volume Web inclus est atteint, votre connexion Web est bloquée jusqu'à votre prochaine date de renouvellement mensuel de votre forfait. Vous avez la possibilité de continuer à utiliser votre Internet mobile en activant l'Option Internationale avec Web dans votre Espace Client, rubrique « Forfait et options », à l'issue du 1er mois de souscription (sauf cas d'impayés). Vous serez alors facturé au tarif de 0,0042 €/Mo. (5) Option mensuelle à souscription immédiate reconductible tacitement par période de 1 mois. Tout mois commencé est dû. (6) Utilisable immédiatement jusqu'à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait. Rétablissement du débit Web pour un volume d'échange de données identique à celui de votre offre. Non reportable. (7) Modification de l'option en cours de mois applicable à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait.

FORFAIT 60 Go (DU 18 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2020)

Forfait de communications voix non surtaxées avec SMS/MMS illimités en France métropolitaine et en Union Européenne et DOM, 60 Go de Web en débit ajusté au-delà en France métropolitaine et 3 Go de Web inclus en Union Européenne et DOM. Ce forfait est disponible avec l'ensemble des couvertures réseaux de Euro-Information Telecom : GSM / GPRS / 3G / 3G+ / H+ / 4G. Le client doit disposer d'un terminal compatible 3G / 3G+ / H+ / 4G et se trouver sous zone de couverture 3G / 3G+ / H+ / 4G pour profiter du service de visiophonie.

NOM DE L'OFFRE		**60 Go**
TEMPS DE COMMUNICATION		**Appels illimités en France métropolitaine, UE et DOM**
PRIX MENSUEL DE L'OFFRE		**17,99 €**
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	Appels	Non applicable
	SMS	Non applicable
	MMS	Non applicable
	Web	Non applicable
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN UNION EUROPÉENNE ET DOM	Appels	0,0384 €/min
	SMS	0,012€/destinataire
	MMS	0,0042 €/destinataire
	Web	0,0042 €/Mo
DURÉE MINIMALE D'ENGAGEMENT		Engagement 24 mois
DESCRIPTION DE L'OFFRE		· **Forfait de communications appels illimités** (hors numéros courts et spéciaux) pour des appels vers fixes et mobiles en France métropolitaine (y compris box ADSL) et en Union Européenne et DOM pour les voyageurs occasionnels. · **SMS / MMS illimités,** métropolitains non surtaxés et en Union Européenne et DOM pour les voyageurs occasionnels, entre personnes physiques et à usage privé, vers tous les opérateurs. · **Web en très haut débit 4G** en France métropolitaine : 60 Go. Débit ajusté au-delà. · **Web 4G** en Union Européenne et DOM pour les voyageurs occasionnels : 3 Go inclus. · **Prix de la carte sim** disponible sur www.cdiscount.com
DESCRIPTION DES SERVICES ANNEXES INCLUS		· Accès gratuit à la messagerie vocale, en France métropolitaine. · Présentation du numéro.
DÉCOMPTE DES COMMUNICATIONS INCLUSES		· Voix : illimitée. · Web : au ko. · SMS : illimités. · MMS : illimités.
CARACTÉRISTIQUE DE L'INTERNET MOBILE		· **Web 4G :** débit descendant maximum théorique : jusqu'à 100 Mb/s. Débit ascendant maximum théorique : jusqu'à 50 Mb/s. · En France métropolitaine, débit réduit à 64 kb/s au-delà de 60 Go, permettant navigation et mails. · Hors usages surtaxés.
FRAIS ADDITIONNELS		· Aucuns frais additionnels d'activation ou de résiliation.
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES : ÉQUIPEMENTS		· Réseaux GSM / GPRS / 3G / 3G+ / H+ / 4G sous réserve de détenir un mobile compatible avec la technologie du réseau que le client souhaite utiliser.
SERVICE CLIENT		· Service client en ligne : un forum accessible dans la rubrique **Assistance** de votre Espace Client, ou directement sur www.assistance-mobile.com. · Pas d'avis de réception de la réclamation écrite.
INFORMATIONS DISPONIBLES EN LIGNE	**Informations**	**Espace Client Web** / **Application Smartphone**
	Possibilité de réaliser des actes d'urgence	√ / -
	Analyse de la consommation des derniers mois	√ / √
	Historique des contacts vers le service client	- / -
	Possibilité de gestion multi-compte	√ / -
	Accès au suivi des réclamations	- / -
INTERRUPTION DES SERVICES		· En cas d'interruption totale et sans condition de délai de rétablissement : dédommagement sur demande conformément aux Conditions Générales de Service.

FORFAIT SANS MOBILE
SANS ENGAGEMENT

FORFAIT

30Go SÉRIE LIMITÉE DU 8 AU 16 DÉCEMBRE 2020

		30 Go
Description de l'offre	En France métropolitaine	Appels, SMS, MMS illimités **Web 4G[1] : 30 Go** (débit ajusté au-delà)
	En Union Européenne (Hors France métropolitaine) et DOM[2] pour les voyageurs occasionnels[3]	Appels, SMS, MMS illimités Web 4G : 10 Go (inclus)[4]
Prix mensuel sans engagement		**12,99€**
Usages illimités et Web		· Entre personnes physiques et à usage privé. · 3h max par appel. 129 destinataires différents max/mois en France métropolitaine et 99 destinataires différents max/mois vers et depuis l'UE et DOM. · Hors usages surtaxés.

LES COMMUNICATIONS DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

· Appels voix vers les N° mobiles ou fixes (y compris box ADSL. Hors N° spéciaux ou N° d'accès Internet) d'un opérateur métropolitain.
· SMS/MMS vers les N° mobiles d'un opérateur métropolitain.

LES COMMUNICATIONS EN UNION EUROPÉENNE (HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE) ET DOM[2] POUR LES VOYAGEURS OCCASIONNELS[3]

· Détails des destinations pages « International ».
· Appels voix et SMS/MMS, vers les N° fixes et mobiles d'un opérateur d'Union Européenne ou DOM (au-delà : détails des tarifs dans les pages « International »).
· Les appels en réception sont inclus.
· ATTENTION : les communications depuis la France métropolitaine vers l'UE (hors France métropolitaine) et DOM ne sont pas incluses.

LES APPELS GRATUITS (en France métropolitaine)

· Appels vers répondeur.
· N° commençant par 0 800 à 0 805.
· Info conso.
· N° d'urgence : 112 (Urgences), 114 (Relais du 112 pour déficients auditifs), 115 (Samu Social), 119 (Enfance maltraitée), 15 (Samu), 17 (Police), 18 (Pompiers) et 116 000 (Enfants disparus).

LES COMMUNICATIONS HORS FORFAIT

· Appels vers les N° courts et N° spéciaux métropolitains à tarif majoré : communications décomptées du forfait + tarif affiché par le fournisseur du service facturé hors forfait. Appels décomptés à la seconde dès la 1re seconde depuis la France métropolitaine, décomptés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles depuis l'UE/DOM.
· Appels visio : 0,50 €/min en France métropolitaine décomptés à la seconde après la 1re minute indivisible. Sous réserve que l'opérateur de votre correspondant supporte le service.
· SMS/MMS métropolitains surtaxés : tarif affiché par le fournisseur du service.
· Appels vers les numéros de radiomessagerie : 2,20 € maximum/appel.
· Les communications internationales (web, appels...) en émission/réception non comprises dans le forfait (cf. pages « International »).

LES SERVICES INCLUS

· Présentation du numéro.
· Portabilité du N° (sur demande).
· Mode modem.
· Voix sur IP.
· « Option Internationale » : si vous souhaitez communiquer ou utiliser votre internet mobile depuis ou vers une destination qui n'est pas incluse dans votre forfait ou vos options ou recharges (activable sur demande).
ATTENTION : LES APPELS VERS ET DEPUIS L'ÉTRANGER, NE SONT POSSIBLES QU'À L'ISSUE DU 1ER MOIS DE SOUSCRIPTION (SAUF EN CAS D'IMPAYÉS).

LES SERVICES OPTIONNELS

· Double Appel[5] : 1 €/mois.
· Rétablissement du débit Web[6] : 20 €.
· Options (cf. page « Options et Recharges »).
  - Les Options Appels[5] [7] vers l'international.
  - Les recharges Voyage.
  - Les Options Suisse[5] [7].
  - Les Options Tranquillité [5].
  - L'Option Sécurité du Mobile[5] [7].

AVANCE SUR FACTURE

Seuils avance sur facture (en cours de contrat si surconsommation) :
· Pendant les 3 premiers mois : 30 €.
· Après 3 mois d'ancienneté : moyenne des 3 dernières factures X 1,5.
· Après incident de paiement : 15 €.

PRIX CARTE SIM

Prix de la carte SIM disponible sur www.cdiscount.com

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. Réservée aux particuliers pour toute nouvelle souscription. **Sous réserve de mobile compatible et de couverture de réseau.** Détails et disponibilité du réseau 4G sur www.nrjmobile.fr/reseau.html

(1) 4G : débit jusqu'à 100 Mb/s. (2) Hors France métropolitaine. Egalement inclus Islande, Liechtenstein, Norvège, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les appels/SMS/MMS vers la France métropolitaine. (3) Facturation hors forfait (après alerte du client) des usages en itinérance en UE et DOM si, pendant une durée de 120 jours consécutifs, utilisation du forfait pendant plus de 60 jours uniquement en itinérance dans cette zone (en dehors de la France métropolitaine) et réalisation de plus de la moitié des consommations en itinérance dans cette zone. (4) Lorsque le quota du volume Web inclus est atteint, votre connexion Web est bloquée jusqu'à votre prochaine date de renouvellement mensuel de votre forfait. Vous avez la possibilité de continuer à utiliser votre Internet mobile en activant l'Option Internationale avec Web dans votre Espace Client, rubrique « Forfait et options », à l'issue du 1er mois de souscription (sauf cas d'impayés). Vous serez alors facturé au tarif de 0,0042 €/Mo. (5) Option mensuelle à souscription immédiate reconductible tacitement par période de 1 mois. Tout mois commencé est dû. (6) Utilisable immédiatement jusqu'à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait. Rétablissement du débit Web pour un volume d'échange de données identique à celui de votre offre. Non reportable. (7) Modification de l'option en cours de mois applicable à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait.

FORFAIT 30 Go (DU 08 AU 16 DÉCEMBRE 2020)

Forfait de communications voix non surtaxées avec SMS/MMS illimités en France métropolitaine et en Union Européenne et DOM, 30 Go de Web en débit ajusté au-delà en France métropolitaine et 10 Go de Web inclus en Union Européenne et DOM. Ce forfait est disponible avec l'ensemble des couvertures réseaux de Euro-Information Telecom : GSM / GPRS / 3G / 3G+ / H+ / 4G. Le client doit disposer d'un terminal compatible 3G / 3G+ / H+ / 4G et se trouver sous zone de couverture 3G / 3G+ / H+ / 4G pour profiter du service de visiophonie.

NOM DE L'OFFRE		**30 Go**
TEMPS DE COMMUNICATION		**Appels illimités en France métropolitaine, UE et DOM**
PRIX MENSUEL DE L'OFFRE		**12,99€**
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	Appels	Non applicable
	SMS	Non applicable
	MMS	Non applicable
	Web	Non applicable
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN UNION EUROPÉENNE ET DOM	Appels	0,0384 €/min
	SMS	0,012€/destinataire
	MMS	0,0042 €/destinataire
	Web	0,0042 €/Mo
DURÉE MINIMALE D'ENGAGEMENT		Sans engagement
DESCRIPTION DE L'OFFRE		· **Forfait de communications appels illimités** (hors numéros courts et spéciaux) pour des appels vers fixes et mobiles en France métropolitaine (y compris box ADSL) et en Union Européenne et DOM pour les voyageurs occasionnels. · **SMS/MMS illimités,** métropolitains non surtaxés et en Union Européenne et DOM pour les voyageurs occasionnels, entre personnes physiques et à usage privé, vers tous les opérateurs. · **Web en très haut débit 4G** en France métropolitaine : 30 Go. Débit ajusté au-delà. · **Web 4G** en Union Européenne et DOM pour les voyageurs occasionnels : 10 Go inclus. · **Prix de la carte sim** disponible sur www.cdiscount.com
DESCRIPTION DES SERVICES ANNEXES INCLUS		· Accès gratuit à la messagerie vocale, en France métropolitaine. · Présentation du numéro.
DÉCOMPTE DES COMMUNICATIONS INCLUSES		· Voix : illimitée. · Web : au ko. · SMS : illimités. · MMS : illimités.
CARACTÉRISTIQUE DE L'INTERNET MOBILE		· **Web 4G :** débit descendant maximum théorique : jusqu'à 100 Mb/s. Débit ascendant maximum théorique : jusqu'à 50 Mb/s. En France métropolitaine, débit réduit à 64 kb/s au-delà de 30 Go, permettant navigation et mails. · Hors usages surtaxés.
FRAIS ADDITIONNELS		· Aucuns frais additionnels d'activation ou de résiliation.
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES : ÉQUIPEMENTS		· Réseaux GSM / GPRS / 3G / 3G+ / H+ / 4G sous réserve de détenir un mobile compatible avec la technologie du réseau que le client souhaite utiliser.
SERVICE CLIENT		· Service client en ligne : un forum accessible dans la rubrique **Assistance** de votre Espace Client, ou directement sur www.assistance-mobile.com. · Pas d'avis de réception de la réclamation écrite.

INFORMATIONS DISPONIBLES EN LIGNE	**Informations**	**Espace Client Web**	**Application Smartphone**
	Possibilité de réaliser des actes d'urgence	√	-
	Analyse de la consommation des derniers mois	√	√
	Historique des contacts vers le service client	-	-
	Possibilité de gestion multi-compte	√	-
	Accès au suivi des réclamations	-	-

INTERRUPTION DES SERVICES	· En cas d'interruption totale et sans condition de délai de rétablissement : dédommagement sur demande conformément aux Conditions Générales de Service.

FORFAIT

FORFAIT SANS MOBILE
SANS ENGAGEMENT

80Go SÉRIE LIMITÉE DU 11 AU 16 DÉCEMBRE 2020

	Nom de l'offre	80 Go
Description de l'offre	En France métropolitaine	Appels, SMS, MMS illimités **Web 4G[1] : 80 Go** (débit ajusté au-delà)
Description de l'offre	En Union Européenne (Hors France métropolitaine) et DOM[2] pour les voyageurs occasionnels[3]	Appels, SMS, MMS illimités Web 4G : 8 Go (inclus)[4]
Prix mensuel sans engagement		**16,99€**
Usages illimités et Web		· Entre personnes physiques et à usage privé. · 3h max par appel. 129 destinataires différents max/mois en France métropolitaine et 99 destinataires différents max/mois vers et depuis l'UE et DOM. · Hors usages surtaxés.

LES COMMUNICATIONS DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

· Appels voix vers les N° mobiles ou fixes (y compris box ADSL. Hors N° spéciaux ou N° d'accès Internet) d'un opérateur métropolitain.
· SMS/MMS vers les N° mobiles d'un opérateur métropolitain.

LES COMMUNICATIONS EN UNION EUROPÉENNE (HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE) ET DOM[2] POUR LES VOYAGEURS OCCASIONNELS[3]

· Détails des destinations pages « International ».
· Appels voix et SMS/MMS, vers les N° fixes et mobiles d'un opérateur d'Union Européenne ou DOM (au-delà : détails des tarifs dans les pages « International »).
· Les appels en réception sont inclus.
· ATTENTION : les communications depuis la France métropolitaine vers l'UE (hors France métropolitaine) et DOM ne sont pas incluses.

LES APPELS GRATUITS (en France métropolitaine)

· Appels vers répondeur.
· N° commençant par 0 800 à 0 805.
· Info conso.
· N° d'urgence : 112 (Urgences), 114 (Relais du 112 pour déficients auditifs), 115 (Samu Social), 119 (Enfance maltraitée), 15 (Samu), 17 (Police), 18 (Pompiers) et 116 000 (Enfants disparus).

LES COMMUNICATIONS HORS FORFAIT

· Appels vers les N° courts et N° spéciaux métropolitains à tarif majoré : communications décomptées du forfait + tarif affiché par le fournisseur du service facturé hors forfait. Appels décomptés à la seconde dès la 1re seconde depuis la France métropolitaine, décomptés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles depuis l'UE/DOM.
· Appels visio : 0,50 €/min en France métropolitaine décomptés à la seconde après la 1re minute indivisible. Sous réserve que l'opérateur de votre correspondant supporte le service.
· SMS/MMS métropolitains surtaxés : tarif affiché par le fournisseur du service.
· Appels vers les numéros de radiomessagerie : 2,20 € maximum/appel.
· Les communications internationales (web, appels...) en émission/réception non comprises dans le forfait (cf. pages « International »).

LES SERVICES INCLUS

· Présentation du numéro.
· Portabilité du N° (sur demande).
· Mode modem.
· Voix sur IP.
· « Option Internationale » : si vous souhaitez communiquer ou utiliser votre internet mobile depuis ou vers une destination qui n'est pas incluse dans votre forfait ou vos options ou recharges (activable sur demande).
ATTENTION : LES APPELS VERS ET DEPUIS L'ÉTRANGER, NE SONT POSSIBLES QU'À L'ISSUE DU 1ER MOIS DE SOUSCRIPTION (SAUF EN CAS D'IMPAYÉS).

LES SERVICES OPTIONNELS

· Double Appel[5] : 1 €/mois.
· Rétablissement du débit Web[6] : 40 €.
· Options (cf. page « Options et Recharges »).
  - Les Options Appels[5] [7] vers l'international.
  - Les recharges Voyage.
  - Les Options Suisse[5] [7].
  - Les Options Tranquillité [5].
  - L'Option Sécurité du Mobile[5] [7].

AVANCE SUR FACTURE

Seuils avance sur facture (en cours de contrat si surconsommation) :
· Pendant les 3 premiers mois : 30 €.
· Après 3 mois d'ancienneté : moyenne des 3 dernières factures X 1,5.
· Après incident de paiement : 15 €.

PRIX CARTE SIM

Prix de la carte SIM disponible sur www.cdiscount.com

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. Réservée aux particuliers pour toute nouvelle souscription. **Sous réserve de mobile compatible et de couverture de réseau.** Détails et disponibilité du réseau 4G sur www.nrjmobile.fr/reseau.html

(1) 4G : débit jusqu'à 100 Mb/s. (2) Hors France métropolitaine. Egalement inclus Islande, Liechtenstein, Norvège, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les appels/SMS/MMS vers la France métropolitaine. (3) Facturation hors forfait (après alerte du client) des usages en itinérance en UE et DOM si, pendant une durée de 120 jours consécutifs, utilisation du forfait pendant plus de 60 jours uniquement en itinérance dans cette zone (en dehors de la France métropolitaine) et réalisation de plus de la moitié des consommations en itinérance dans cette zone. (4) Lorsque le quota du volume Web inclus est atteint, votre connexion Web est bloquée jusqu'à votre prochaine date de renouvellement mensuel de votre forfait. Vous avez la possibilité de continuer à utiliser votre Internet mobile en activant l'Option Internationale avec Web dans votre Espace Client, rubrique « Forfait et options », à l'issue du 1er mois de souscription (sauf cas d'impayés). Vous serez alors facturé au tarif de 0,0042 €/Mo. (5) Option mensuelle à souscription immédiate reconductible tacitement par période de 1 mois. Tout mois commencé est dû. (6) Utilisable immédiatement jusqu'à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait. Rétablissement du débit Web pour un volume d'échange de données identique à celui de votre offre. Non reportable. (7) Modification de l'option en cours de mois applicable à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait.

FORFAIT 80 Go (DU 11 AU 16 DÉCEMBRE 2020)

Forfait de communications voix non surtaxées avec SMS/MMS illimités en France métropolitaine et en Union Européenne et DOM, 80 Go de Web en débit ajusté au-delà en France métropolitaine et 8 Go de Web inclus en Union Européenne et DOM. Ce forfait est disponible avec l'ensemble des couvertures réseaux de Euro-Information Telecom : GSM / GPRS / 3G / 3G+ / H+ / 4G. Le client doit disposer d'un terminal compatible 3G / 3G+ / H+ / 4G et se trouver sous zone de couverture 3G / 3G+ / H+ / 4G pour profiter du service de visiophonie.

NOM DE L'OFFRE		**80 Go**
TEMPS DE COMMUNICATION		**Appels illimités en France métropolitaine, UE et DOM**
PRIX MENSUEL DE L'OFFRE		**16,99€**
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	Appels	Non applicable
	SMS	Non applicable
	MMS	Non applicable
	Web	Non applicable
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN UNION EUROPÉENNE ET DOM	Appels	0,0384 €/min
	SMS	0,012€/destinataire
	MMS	0,0042 €/destinataire
	Web	0,0042 €/Mo
DURÉE MINIMALE D'ENGAGEMENT		Sans engagement
DESCRIPTION DE L'OFFRE		· **Forfait de communications appels illimités** (hors numéros courts et spéciaux) pour des appels vers fixes et mobiles en France métropolitaine (y compris box ADSL) et en Union Européenne et DOM pour les voyageurs occasionnels. · **SMS/MMS illimités,** métropolitains non surtaxés et en Union Européenne et DOM pour les voyageurs occasionnels, entre personnes physiques et à usage privé, vers tous les opérateurs. · **Web en très haut débit 4G** en France métropolitaine : 80 Go. Débit ajusté au-delà. · **Web 4G** en Union Européenne et DOM pour les voyageurs occasionnels : 8 Go inclus. · **Prix de la carte sim** disponible sur www.cdiscount.com
DESCRIPTION DES SERVICES ANNEXES INCLUS		· Accès gratuit à la messagerie vocale, en France métropolitaine. · Présentation du numéro.
DÉCOMPTE DES COMMUNICATIONS INCLUSES		· Voix : illimitée. · Web : au ko. · SMS : illimités. · MMS : illimités.
CARACTÉRISTIQUE DE L'INTERNET MOBILE		· **Web 4G :** débit descendant maximum théorique : jusqu'à 100 Mb/s. Débit ascendant maximum théorique : jusqu'à 50 Mb/s. En France métropolitaine, débit réduit à 64 kb/s au-delà de 80 Go, permettant navigation et mails. · Hors usages surtaxés.
FRAIS ADDITIONNELS		· Aucuns frais additionnels d'activation ou de résiliation.
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES : ÉQUIPEMENTS		· Réseaux GSM / GPRS / 3G / 3G+ / H+ / 4G sous réserve de détenir un mobile compatible avec la technologie du réseau que le client souhaite utiliser.
SERVICE CLIENT		· Service client en ligne : un forum accessible dans la rubrique **Assistance** de votre Espace Client, ou directement sur www.assistance-mobile.com. · Pas d'avis de réception de la réclamation écrite.
INFORMATIONS DISPONIBLES EN LIGNE	**Informations**	**Espace Client Web** / **Application Smartphone**
	Possibilité de réaliser des actes d'urgence	√ / -
	Analyse de la consommation des derniers mois	√ / √
	Historique des contacts vers le service client	- / -
	Possibilité de gestion multi-compte	√ / -
	Accès au suivi des réclamations	- / -
INTERRUPTION DES SERVICES		· En cas d'interruption totale et sans condition de délai de rétablissement : dédommagement sur demande conformément aux Conditions Générales de Service.